

COLLOQUE

En 2025, comment financer une ingénierie
locale énergie-climat ?
26 mars 2025 | Salle Colbert

**A l'invitation de Mme Eva Sas et M. Tristan Lahais
Députés, Co-rapporteurs de la Commission des
finances d'une partie des crédits Ecologie,
développement et mobilité durables**

Colloque modéré par Mme Stéphanie SENET
Journaliste au Pôle Ville intelligente d'AEF Info



COLLOQUE

En 2025, comment financer une ingénierie locale énergie-climat ?

26 mars 2025 | Salle Colbert

INTRODUCTION.....2

Eva SAS, Députée de Paris, Co-rapporteuse spéciale d'une partie des Crédits Écologie, développement et mobilité durables

Maryse COMBRES, Présidente de la Fédération des Agences Locales de l'Energie et du Climat

SEQUENCE 1 : Comment garantir dans la durée des moyens d'ingénierie opérationnelle pour la transition des collectivités ?.....8

Nicolas GARNIER, Délégué général d'AMORCE

Jean-Baptiste HAMONIC, Maire de Villepreux, Président de l'ALEC 78, Membre du Bureau de l'Association des Petites Villes de France

Charline LASTERRE, Directrice de l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc

Vincent THIEBAUT, Député du Bas-Rhin, 1er Vice-président Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays - Territoires de projet

GRAND TEMOIN31

Jérémy LACROIX, Vice-Président du Conseil Départemental de la Loire, Adjoint au Maire de Charlieu & Président de l'ALEC de la Loire

SEQUENCE 2 : AGIR POUR ADAPTER NOS TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN NOUVEAU DEFIL FINANCIER41

Mickaël COSSON, Député des Côtes-d'Armor, Vice-président de la commission du développement durable de l'Assemblée nationale,

Danielle DAMBACH, Maire de Schiltigheim, Présidente déléguée de l'Eurométropole de Strasbourg et Présidente de l'Agence du Climat

Vivian DEPOUES, Responsable thématique Adaptation au changement climatique - I4CE

Tristan LAHAIS, Député d'Ille-et-Vilaine, Co-rapporteur spécial d'une partie des Crédits Écologie, développement et mobilité durables

Baptiste PERRISSIN-FABERT, Directeur général délégué de l'ADEME

CONCLUSION.....64

Stéphane DELAUTRETTE, Député de la Haute-Vienne, Président de la Délégation aux Collectivités Territoriales et à la Décentralisation de l'Assemblée nationale, Président de l'ANPP

INTRODUCTION

Stéphanie SENET, Journaliste au Pôle Ville intelligente d'AEF INFO

Bonjour à toutes et à tous, et merci d'être si nombreux pour ce colloque sur le financement de l'ingénierie locale énergie climat, qui est organisé par les députés Eva Sas et Tristan Lahais et a été soufflé par la Fédération des agences locales de l'énergie et du climat, FLAME.

L'ingénierie énergie climat est essentielle pour atteindre les objectifs climatiques de la France. Les collectivités territoriales le savent bien puisqu'elles ont entre leurs mains une part de l'effort de décarbonation nationale, mais pas n'importe quelle ingénierie.

Elles demandent généralement une ingénierie qui soit globale, qui accompagne les projets dans la durée, qui ne se résume pas à une expertise technique ponctuelle. Elles demandent aussi une ingénierie polyvalente, qui ne s'arrête pas aux questions d'atténuation parce qu'aujourd'hui l'actualité nous le montre tous les jours, les effets du dérèglement climatique sont là et les questions d'adaptation importent aussi.

Donc ce colloque s'articulera logiquement autour de deux tables-rondes. La première visera donc à trouver des solutions permettant de garantir dans la durée les moyens opérationnels au service de la transition des territoires. Et puis on enchaînera avec une deuxième table ronde qui, elle, s'intéressera aux défis financiers de l'adaptation au changement climatique des territoires. Chacune des tables-rondes se conclura par une session de questions-réponses où vous n'hésitez pas à prendre la parole.

Eva Sas, bonjour, vous êtes députée de Paris, membre de la commission des finances et co-rapporteuse d'une partie des crédits de la mission écologie, notamment du Fonds Vert. Une place privilégiée pour observer l'évolution des financements publics en faveur de la transition écologique des collectivités. Comment analysez-vous la situation ?

Eva SAS, Députée de Paris, Co-rapporteuse spéciale d'une partie des Crédits Écologie, développement et mobilité durables¹

Merci pour cette introduction. Il me revient de vous accueillir à l'Assemblée nationale. Bienvenue donc dans cette maison, pour ce colloque sur le financement de l'ingénierie territoriale. On est très heureux de vous accueillir avec Tristan Lahais, en tant que commissaires aux finances et, vous l'avez dit, rapporteurs du budget de l'écologie, pour la partie qui concerne le fonds vert, l'adaptation et la biodiversité.

¹ (« Paysage, eau et biodiversité ; Prévention des risques ; Expertise, information géographique et météorologie ; Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et des mobilités durables ; Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires »)

On est très heureux d'organiser ce colloque avec FLAME, ou plutôt organisé par FLAME et c'est nous qui l'accueillons, pour ce sujet qui nous préoccupe tous : comment financer l'ingénierie territoriale de la transition énergie climat ?

S'il y a un consensus entre nous, c'est bien sur le fait qu'il n'y aura pas de transition sans hommes et femmes pour mener les projets de transition, d'où l'importance de l'ingénierie locale et de son financement. Et puisqu'il est question de financement, en tant que commissaire aux finances, je me dois de **commencer en rappelant le contexte budgétaire dans lequel nous nous inscrivons au niveau national.**

Un déficit public qui atteint 6 % en 2024, un déficit public dont je dirai deux choses :

- D'abord, **ce déficit c'est principalement celui de l'État.** C'est 156 milliards sur les 174 milliards. Et non celui des collectivités locales ou de la sécurité sociale.
- Et deuxièmement **ce déficit public, il est principalement dû à la baisse des recettes de l'État.** Ce sont 2 milliards d'impôts 2017 qui manquent à l'équilibre budgétaire de notre pays.

Alors, est-ce que pour autant ça veut dire qu'il n'y a pas de marge de manœuvre pour abonder par exemple une ligne budgétaire qui pourrait aider les collectivités à financer de l'ingénierie ? Le débat est ouvert.

Peut-être nous n'avons pas tous dans l'hémicycle la même position. **Pour ma part, en tout cas, je pense que pour desserrer la contrainte, on peut dégager une nouvelle recette fiscale.** C'est le sens par exemple de la proposition de loi sur l'impôt plancher sur le patrimoine, que nous avons défendue dans l'hémicycle le 20 février.

Mais j'observe que nous n'avons pas tous la même position, et que la voie qu'a choisie le Gouvernement jusqu'ici, c'est bien au contraire de contraindre les dépenses, et en particulier tout ce qui touche à l'écologie dans ce budget 2025. Par exemple, pour le fonds vert, les autorisations d'engagement sont passées de 2,5 milliards à 1,15 milliard en 2025, avec **une victime collatérale, le Fonds territorial climat. Une mesure que portait notamment notre collègue sénateur Ronan Dantec** qui était prévue à hauteur de 200 millions d'euros pour financer justement une ingénierie locale, qui non seulement est financée par le redéploiement du fonds déjà discuté, mais qui au final a été réduite à seulement 100 millions d'euros, du fait du contexte budgétaire que j'ai indiqué précédemment...

C'est donc dans ce contexte particulièrement contraint que s'inscrivent nos travaux aujourd'hui, sur cette question cruciale pour nos territoires : comment financer les moyens humains indispensables pour mener la transition ? Des besoins en moyens humains d'ailleurs qu'avait évalué I4CE en 2022 à 25 000 agents. **Ce sont en fait 25 000 agents qu'il serait nécessaire de dédier au pilotage des actions climat des collectivités pour atteindre les objectifs de la stratégie nationale Bas Carbone.** Ça représente environ 1,5 milliard d'euros de masse salariale chaque année. Et notre enjeu aujourd'hui – nous sommes réunis pour cela – c'est de savoir comment financer ce milliard 5 dont nous avons besoin sur notre territoire.

Merci au réseau FLAME et en particulier à Maryse Combres de nous avoir permis de nous rassembler aujourd'hui et de rassembler ces deux table-rondes d'experts qui sauront nous aider à apporter des réponses à cette question. Et merci à tous les intervenants qui vont se succéder qui nous feront le plaisir d'être là aujourd'hui et de nous apporter leur expertise. Je vais laisser à Maryse prendre le soin d'introduire ce colloque. Je vous prierai par avance de m'excuser pour les allers-retours que je ferai avec l'hémicycle. C'est aujourd'hui la présentation du rapport annuel de la Cour des comptes – en tant que commissaire aux finances, je me dois d'être un petit peu en séance pour écouter le premier président de la Cour.

Stéphanie SENET

Merci beaucoup. Maryse Combres, vous êtes, comme vient de le dire Eva Sas, présidente de la Fédération des Agences Locales de l'Énergie et du Climat, FLAME. Vous êtes aussi Conseillère régionale de Nouvelle Aquitaine. Comment le financement de l'ingénierie locale peut évoluer pour accompagner les projets justement dans le temps ? Vous avez des propositions très précises qui sont au sujet.

Maryse COMBRES, Présidente de la Fédération des Agences Locales de l'Énergie et du Climat

Permettez-moi tout d'abord de vous saluer, Madame la rapporteure, chère Eva Sas. Mesdames et Messieurs les Député.e.s ; Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents ; cher.e.s élu.e.s ; cher.e.s tou.t.es en vos grades et qualité. Merci à tous d'être venus nombreux. Cela traduit l'intérêt et l'importance qu'a l'ingénierie territoriale pour vous. Donc je remercie sincèrement Eva Sas et Tristan Lahais d'avoir saisi cet enjeu et positionné ce colloque.

Vous le savez, je suis présidente de la Fédération des Agences Locales de l'Énergie et du Climat, des structures d'ingénierie opérationnelle créées à l'initiative des collectivités pour accompagner leur transition.

Évidemment, je suis là parce que je crois profondément à ce modèle ALEC. **Parce que son expertise rassure. Parce qu'il est mutualisé** et il permet donc de donner du sens aux projets. **Parce que les ALEC** sont des structures qui labourent le terrain – depuis pour certaines plus de 30 ans ! – connaissent bien leur territoire et **peuvent faire émerger des nouveaux projets**. Et parce qu'elles sont aussi sources d'innovation, parce que lorsqu'on évolue dans le territoire, on ne fait qu'innover et à ce sujet. Je rappelle souvent que c'est une ALEC bretonne qui est à l'initiative de la création du dispositif des conseillers en énergie partagés.

Mais aujourd'hui, si je pourrais vous en parler pendant des heures, et vous dire combien elles sont précieuses pour les élus et notamment dans leurs prises de décision, je vais vous parler non pas d'elles seules mais des structures d'ingénierie en général, de toutes les structures d'ingénierie expertes opérationnelles qui œuvrent sur le territoire.

On ne conteste plus guère le besoin d'ingénierie dans nos territoires, en particulier pour la transition énergétique et climatique. **Les élus le disent avec force et l'État le dit également.** Les territoires ont cherché à s'organiser depuis très longtemps avec les formats ALEC, Pays, PETR, agences départementales d'ingénierie ou d'appui aux collectivités, différents modèles d'ingénierie territoriale publique existent.

Mais là où le bât blesse, c'est quand on veut parler du financement dans la durée de ces structures créées par les territoires, pour les territoires. On peine à trouver des interlocuteurs. Parfois, l'État oriente vers des appels à projet ou des dispositifs de court-terme. **Ces appels à projet sont peu dédiés à la pérennisation des ressources existantes et empêchent toute prévisibilité pour les structures de terrain notamment en termes de ressources humaines.** Par ailleurs, ce type de financement s'oppose à une égalité entre les territoires alors que la transition ne peut être réussie que si elle est juste et équitable.

Et enfin – et je pense que je ne fais que ramener à ce que la plupart des élus connaissent – c'est épuisant. **C'est épuisant de candidater à ces divers dispositifs, à ces programmes et autres appels à projet et je pense que nos forces devraient être vraiment tournées vers l'action.**

D'autres fois, l'État, ou ses opérateurs plus ou moins directs, pensent qu'ils apportent la réponse aux territoires en mettant à leur disposition des marchés de prestation d'ingénierie « sur-mesure ». Ces marchés viennent doter les territoires qui ne le sont pas et effectivement c'est une bonne chose. Mais pour autant, continue-t-on à soutenir les territoires qui ont fait l'effort d'anticiper de s'outiller, de s'organiser ? **Je pense qu'il faut aussi valoriser les bons élèves. Je l'affirme : le risque c'est de décourager et de voir disparaître ces structures que des élus ont pris la peine d'initier et de créer des trous dans la raquette, là où il n'y en avait pas !** Il faut au moins autant aider les territoires qui ont créé ces structures que les territoires qui n'en sont pas dotés.

Et nous, nous pensons que nous en sommes juste au début, car demain soyons bien conscients que l'État devra être aux côtés des territoires pour inventer un service public de l'adaptation au changement climatique.

Alors sur la question du financement, il y a deux difficultés majeures :

- **La première c'est que l'ingénierie publique est une dépense de fonctionnement des collectivités.** Oh là là, gros mot ! Que n'a-t-on pas dit ? Oui, l'ingénierie, c'est une dépense de fonctionnement. Mais pas n'importe quelle dépense de fonctionnement. Ce n'est pas une dépense de fonctionnement sèche, nette. **L'ingénierie est la pierre angulaire de l'investissement. Elle déclenche des financements de projets,** donc du chiffre d'affaires pour les entreprises, de la TVA pour l'État, du maintien d'emploi dans nos territoires, de la fiscalité et, de fait, des économies et de l'attractivité pour les collectivités locales.

Savez-vous que, pour 1€ investi sur l'un de nos conseillers, cela peut générer 43 à 45€ de travaux dans les territoires ? Qu'un investissement de 1€ ou à peine un peu plus d'1€ sur un conseiller en énergie partagé, cela génère 3€ d'économie par an et par habitant ? Ce n'est pas neutre pour les territoires !

L'ingénierie énergie climat, l'humain, c'est une dépense de fonctionnement pour favoriser de l'investissement.

- **La seconde difficulté, peut-être le plus grand défi des deux, c'est que l'État n'a pas confiance dans les collectivités locales.** Disons-le simplement, s'il met des ressources, il a du mal à ne pas en contrôler la finalité. On le voit : quand le Sénat vote de façon très transpartisane, comme l'a évoqué Eva SAS tout à l'heure, la création d'un fonds territorial climat, à la main des élus, pour financer les projets d'investissement inscrits dans les divers PCAET et, par là même, l'ingénierie nécessaire... qu'est-ce qu'il advient de ce fonds ? Une enveloppe intégrée, dans la globalité des crédits du Fonds vert et qui reste à la main des préfets !

Nous pourrions dire à l'Etat, entre autres, faites-nous confiance ! Mais la confiance, elle ne se décrète pas. Elle se construit, se coconstruit même, dans une vision partagée. Pour autant, la confiance c'est le premier levier d'engagement.

Aussi, nous suggérons une logique gagnant-gagnant.

- **L'État crée une ligne budgétaire dédiée à la transition énergétique et climatique des territoires.**

Depuis longtemps, pour accompagner la transition écologique des territoires, les associations d'élus réclament le versement direct d'une part de la contribution climat aux territoires, à raison environ de 10€ par habitant. **Cela revient à un budget de moins de 680 millions d'euros.**

À une époque pas si lointaine, je considérais qu'une telle ligne pouvait s'alimenter avec une large part du Fonds vert. On évoquait alors une ligne de 500 millions d'euros dédiés à l'ingénierie... Aujourd'hui, en 2025, la réalité du Fonds vert est autre.

Mais imaginons. Rassemblons toutes ces enveloppes, tous ces fonds, abondements dédiés à l'ingénierie, Fonds vert, crédits des ministères, des opérateurs, les banques publiques, les CEE. Chez nous, nous sommes convaincus que l'on démontrera qu'en remettant tout à plat, et en le complétant par une part de la contribution climat, la somme globale est là.

- Tout EPCI serait éligible à recevoir un montant sur cette dotation transition écologique et énergétique en fonction de son nombre d'habitants mais aussi en fonction du périmètre géographique d'intervention. Tout ça pour éviter que les EPCI ruraux en zone peu dense – notamment – ne pâtissent de la répartition.
Pour la réussite de ce projet : deux conditions.
 - **La première : faire acte de candidature en créant un budget annexe de la part des collectivités territoriales.** C'est là qu'intervient la logique gagnant-gagnant.

D'une part un budget annexe est un budget dédié non transférable. Son utilisation peut faire l'objet d'un contrôle de la chambre régionale des comptes et ça amène une garantie de transparence pour l'État. **D'autre part, la collectivité doit aussi alimenter ce budget annexe, avec tout ou partie de l'IFER. Enfin, et surtout, ce budget annexe est constitué d'une partie fonctionnement et évidemment d'une partie investissement. Mais c'est grâce à cette partie fonctionnement** qu'on débloque la question du financement des dépenses de fonctionnement liées à l'ingénierie.

- **La deuxième condition : cibler le financement d'une ingénierie de proximité mutualisé sur plusieurs EPCI, voire à l'échelle départementale. Car garder une vision globale des transitions à venir à l'échelle d'un bassin de vie permettra d'optimiser l'utilisation des ressources, tout en garantissant une équité territoriale, du pouvoir d'agir sur son territoire avec les moyens qu'il aura.** C'est ainsi qu'on rationalisera les coûts et les transitions, qu'on garantira une cohésion sociale dans le cadre d'une transition juste, qu'on préservera l'équilibre territorial entre urbain et rural.

Voilà comment nous pourrions donner vie au Fonds territorial climat avec cette piste innovante et réaliste, consciente des contraintes, soucieuse d'accélérer la transition énergétique et climatique tout en renforçant la si nécessaire adaptation des territoires au changement climatique. **Le contexte budgétaire nous invite à des choix rationnels mais pas moins efficaces. Alors, Etat comme collectivités, faisons-le. Donnons vie à ce pacte d'ingénierie territoriale climat !**

Stéphanie SENET

Merci beaucoup pour cette proposition très concrète et très précise pour essayer de faire avancer la question du financement : vous avez lancé le débat ! Donc j'invite les premiers intervenants à la table ronde dédiée aux solutions pour garantir dans la durée les moyens d'ingénierie à nous rejoindre. Il y a donc Charline Lasterre, Vincent Thiebaut et Nicolas Garnier. Jean-Baptiste Hamonic nous rejoindra.

SÉQUENCE 1 : Comment garantir dans la durée des moyens d'ingénierie opérationnelle pour la transition des collectivités ?



Stéphanie SENET

La transition écologique et énergétique doit s'accélérer dans la durée, sans quoi on va rater les objectifs de baisse de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, on a besoin, vous l'avez bien compris, de moyens d'ingénierie pérennes, au service des territoires. Et, après avoir interviewé en amont quelques intervenants de cette table ronde, je me suis rendue compte que c'était loin d'être le cas.

Charline Lasterre, en particulier, vous dirigez l'ALEC de Saint-Brieuc, ce qui vous amène à accompagner trois collectivités de type très différents : l'agglomération de Saint-Brieuc, l'agglomération de Lamballe Terre-et-Mer et la communauté de communes Leff Armor Communauté. Quand vous répondez à ces besoins d'ingénierie, de quels financements disposez-vous et quelles difficultés rencontrez-vous très concrètement ?

Charline LASTERRE, Directrice de l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc

Effectivement, je vais rapporter sur le terrain les propos qui viennent d'être tenus par la présidente de FLAME. Pour présenter l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc : trois EPCI, un secteur urbain, un secteur littoral et un secteur rural, donc une grande diversité à accompagner.

L'ALEC, c'est 23 personnes spécialistes de l'énergie, des thermiciens, des chargés de mission climat qui vont travailler sur la rénovation de l'habitat privé, sur la lutte contre la précarité énergétique, le conseil aux collectivités donc avec le CEP – le conseil en énergie partagé – et puis l'accompagnement au changement, l'aménagement, la planification du territoire, en vue à la fois d'atténuer le changement climatique et aussi de s'y adapter. C'est un budget de 1,25 M€, pour cette année 2025, construit avec 78 % de subventions, 20 % de cotisations et 2 % de prestations, à peu près. Voilà pour juste donner le cadre de la réalité.

Pour répondre à la question, j'ai deux grandes problématiques de financement. **La première qui est la complexité d'accès au financement et la deuxième qui est la visibilité, pouvoir s'engager sur plusieurs années, donner de la visibilité à nos équipes mais aussi aux territoires et aux programmes qu'on peut porter.**

Pour la complexité, je voulais juste vous citer un exemple. La quasi-totalité des financements auxquels on a accès nécessite des cofinancements. Nous n'avons pas d'enveloppe qui nous finance à 100 % pour un programme. Et pour vous donner un exemple, sur un programme sur lequel on accompagne des collectifs citoyens à faire émerger des projets d'énergies renouvelables, j'ai un besoin de 18 000€. J'ai cinq financeurs, cinq modalités de financement différentes. **Donc pour 18 000€, sur 1,25M€, j'ai besoin de présenter mon budget de cinq manières différentes.** Donc on multiplie ça par le nombre de projets qu'on va devoir accompagner. En fait, on passe énormément de temps sur de l'ingénierie financière peu efficace plutôt que sur l'opérationnel du projet apporté. Quand on est dans une recherche de budget contraint et d'efficacité, d'efficience de l'argent public investi, il vaut mieux le mettre dans l'opérationnel que dans la présentation de budgets différents. Quand je dis des présentations différentes, c'est que j'ai un financeur qui me finance au coût-jour forfaitaire ; j'en ai un autre qui me finance sur une dépense réelle plus ou moins chargée, plus ou moins intégrant les frais de structure. Voilà ça c'est la réalité. Donc un niveau de complexité assez important.

Le deuxième point, c'est l'ingénierie de terrain dans la durée. **En fait, on arrive à financer de l'ingénierie ponctuelle sur un projet qui a été identifié.** « Je veux rénover mon école » par exemple, je vais trouver des modalités de financement pour faire un audit énergétique, pour avoir un accompagnement spécifique. **Sauf que, avant, il a fallu identifier que c'était ça le bon projet à faire, que c'était bien l'école qui avait besoin de ça. Il faut cette vision de terrain, cette vision globale de la gestion patrimoniale pour faire émerger le projet le plus utile et le plus efficace à ce moment-là et pouvoir intégrer aussi d'autres enjeux.** « Je vais rénover mon école, je vais probablement travailler le système de chauffage ». Ah oui mais « j'ai une mairie, j'ai le restaurant scolaire qui est à côté, j'ai la salle des fêtes » etc. Ah c'est peut-être le moment de me dire qu'il y a un réseau de

chaleur à faire. Et si je ne prends que la vision de mon école, je ne vais pas optimiser opérationnellement ce qu'il y a à faire derrière. **Et donc l'ingénierie de terrain, dans la durée, c'est bien ce qui fait émerger le bon projet, au bon endroit et ce qui permet aussi de rendre beaucoup plus efficace l'investissement qu'on va qu'on va faire derrière.** Sauf qu'aujourd'hui, cette ingénierie dans la durée... **Moi, quand j'ai des financements qui me financent sur 1 an ou 2 ans, c'est déjà pas mal.** Ce n'est pas comme ça qu'on construit et qu'on s'assure que le conseiller qui accompagne la commune, il sera là pendant les 5, 6 prochaines années pour connaître suffisamment le patrimoine pour faire émerger le bon le bon projet à ce moment-là.

Stéphanie SENET

Et juste une petite question : du coup de nombreux projets sont laissés de côté à cause de cette complexité et des dispositifs actuels ?

Charline LASTERRE

Alors chez nous, sur notre ingénierie jusqu'à présent, on a réussi à ne rien abandonner en route. Mais je sais que ce n'est pas le cas pour toutes les structures d'ingénierie. **Et effectivement, ce niveau de complexité défavorise les petits territoires qui ne sont pas suffisamment outillés pour aller chercher tous les dispositifs de financement.** Donc on sait que des projets d'investissement tombent. Nous, ce qu'on constate c'est que les plus petites communes ont moins de financement que les plus grandes communes qui sont staffées, qui ont des agents et qui sont capables d'aller chercher les financements.

Stéphanie SENET

Merci. Du coup c'est intéressant d'écouter Vincent Tiébaut. On voit bien la différence en fonction des échelles territoriales : les besoins ne sont pas les mêmes. Vous êtes député du Bas-Rhin. Vous êtes premier vice-président de l'Association nationale des Pôles territoriaux et des Pays, où les besoins d'ingénierie sont évidemment différents. Est-ce que vous rencontrez les mêmes problèmes de financement et comment les besoins d'ingénierie sont identifiés chez vous ?

Vincent THIEBAUT, Député du Bas-Rhin, 1er Vice-président Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays - Territoires de projet

Alors, tout d'abord bonjour tout le monde. Et merci de mettre ce sujet ici au sein de l'Assemblée qui est un sujet récurrent et qui est essentiel.

Quand on parle ici à l'Assemblée nationale, qu'on définit des objectifs nationaux sur la transition écologique et énergétique, que personne ne peut remettre en cause aujourd'hui sauf à être totalement aveugle ou dénier la réalité, on se rend bien compte aujourd'hui, nous sommes beaucoup à être convaincus, que **cette transition ne pourra se faire qu'à travers les territoires.** On aura beau se fixer tous les objectifs que l'on veut, si le

territoire n'arrive pas à s'en approprier et à réaliser les projets, tout ce qu'on fera ici dans la Loi ne sera jamais réalisé. Nous, en termes d'ingénierie effectivement, au niveau de l'ANPP, nous militons depuis un certain temps puisque nous sommes convaincus qu'aujourd'hui, il faut qu'on accompagne les territoires.

Alors déjà qu'on parle d'ingénierie, on parle de quelle ingénierie ? Parce qu'il y en a beaucoup d'ingénieries. Il y a l'ingénierie effectivement de moyens humains, il y a l'ingénierie financière... Il y a un sujet qui m'interpelle quand même c'est : on ne se pose pas aussi la question pourquoi on a autant besoin d'ingénierie. Il y a l'ingénierie pour pouvoir porter les projets, imaginer les projets qui est aujourd'hui et c'est là où je rejoins tout ce qui a été dit, **il nous faut une ingénierie aujourd'hui qui soit pérenne, c'est-à-dire qui soit capable d'avoir d'une vision, de la visibilité. Moi je viens du monde de l'entreprise. Quand on est dans le monde l'entreprise on a besoin de lisibilité, de visibilité pour pouvoir investir. Si on n'en a pas on n'investit pas.** Donc pour les territoires, qu'on porte des projets c'est exactement la même chose.

Et sur le sujet de l'ingénierie, qui est absolument essentielle, on a aujourd'hui un vrai sujet d'inégalité territoriale. Pourquoi ? Parce qu'il y a des territoires qui sont prêts, parce qu'ils avaient déjà la richesse avant, ils avaient déjà des structures. Je suis comme vous l'avez dit député du Bas-Rhin, qui a toute une structure d'ingénierie déjà en place avec des agences qui sont assez connues et donc ont pu anticiper un certain nombre de sujets aussi bien sur la mobilité, la transition, le logement ou sur plein d'autres sujets.

Aujourd'hui, l'État ne marche pas sur un principe de pérennisation mais sur un principe d'appels d'offre, à travers plein de plans (Petites villes demain, Action Cœur de Ville, Fonds verts ou autres), qui sont un peu des one-shot, même si ce n'est pas l'idée, qui peuvent être plus ou moins remis en cause à chaque vote et à chaque nouveau budget. Nous on a besoin de cette ingénierie sur des territoires qui soit pérenne. Et la problématique que nous avons, c'est que nous avons des territoires encore aujourd'hui qui s'ignorent. C'est-à-dire ces territoires qui n'ont pas eu cette anticipation, parce qu'ils n'avaient pas l'ingénierie nécessaire. Pour ça, il faut qu'on les accompagne, mais il faut qu'on les accompagne sur le long-terme. C'est pour ça que tout ce qui a été dit sur la pérennité de l'ingénierie elle est essentielle.

Au niveau de l'ANPP, nous avons effectivement porté un certain nombre de mesures pour pérenniser cette ingénierie, notamment instaurer le 1 % ingénierie qui est une partie des dotations de l'État qui serait ciblée purement sur l'ingénierie, pour financer l'ingénierie des projets, le maintien des dotations, qu'il y ait de la visibilité. Parce que si vous vous lancez dans les projets aujourd'hui, on le voit dans une collectivité qui entreprend un projet, ça ne dure pas 1 an, c'est sur 2-3 ans. Il faut même aujourd'hui à un maire deux mandats pour pouvoir réaliser un projet : un mandat pour le penser et un mandat pour le réaliser. Donc on voit bien qu'on a absolument besoin de pérenniser cette ingénierie. On a besoin de faire de la formation ; on a besoin de revaloriser les métiers de l'ingénierie territoriale. On a besoin aussi d'instaurer un principe de conditionnalité au versement de certaines

dotations pour s'assurer effectivement de la pérennité et de la réalisation et de la réussite de nos objectifs de transition écologique et énergétique.

Et d'ailleurs, je voudrais quand même à ce titre qu'au sein de l'ANPP où avec des gens qui développent, ce qui nous intéresse, c'est le périmètre des « territoires de projet ». **À peu près 20 % des PCAET sont portés par des PETR mais ça représente 44 % en termes de périmètre des EPCI ; à peu près 16 % des CRTE sont portés par des Pays ou des PETR. Ça représente un nombre assez conséquent d'EPCI couverts. Et ce qui est intéressant de notre démarche à nous c'est qu'elle est volontaire.** Ce n'est pas quelque chose qui est figé, mais qui est malheureusement souvent remis en cause par l'État, parce que **l'État n'aime pas quand c'est souple quand c'est flexible, quand ce n'est pas mesurable.** Et parce que ça dérange beaucoup, je pense, un certain nombre de hauts fonctionnaires quand c'est trop flexible mais dans quelle case on met ça dans le tableau Excel, pour pouvoir le juger, l'évaluer ? Ça veut dire qu'il faut aller sur le terrain et ça pour un Parisien des fois c'est gênant.

Stéphanie SENET

Merci pour la transition parce que ça me fait automatiquement penser au Fonds Climat Territorial. Je me demande pourquoi. Mais peut-être parce que tout le monde espérait qu'il réponde à ce besoin de liberté, de souplesse, par rapport aux dispositifs et aux appels d'offre actuels.

Du coup, Nicolas Garnier, je me tourne vers vous. Vous êtes délégué général d'Amorce qui représente toutes les métropoles, 95 % des communautés d'agglomération notamment, des syndicats d'énergie, vous êtes encore à une autre échelle territoriale. Vous êtes à l'origine de ce fonds qu'a évoqué Eva Sas en introduction et qui a été finalement réintégré au Fonds vert. Du coup, est-ce que c'était un début de réponse ratée ?

Nicolas GARNIER, Délégué général d'AMORCE

Présenté comme ça... Non j'allais positiver la séquence mais là tu m'as coupé mon effet, je vais tenter autre chose. Je vais d'abord convoquer Chabannes de la Palice. Je vous rappelle qu'en 2009, on porte pour la première fois un amendement qui consiste en gros à arracher un bout de TIPP, vous vous rappelez hein c'est comme ça qu'elle s'appelait, pour financer la mise en œuvre des PCAET qui venaient d'être généralisés par la Loi Grenelle.

Et pourquoi on défend ça ? Parce qu'en fait, on dit : **toute émission de gaz à effet de serre se fait sur un territoire ; toute diminution des émissions de gaz à effet de serre va se faire sur un territoire et toute fiscalité carbone se fait sur un territoire. Chaque mégawattheure de pétrole se fait sur un territoire et donc tout bout de fiscalité qui est généré par les énergies fossiles doit retourner au territoire.**

C'était ça l'idée... Ensuite pendant effectivement 15 ans... Il faut 15 ans pour une mesure. 15 ans. Avec des moments étonnants, des suspensions de séance en 2018, parce que le fonds va être voté...

Stéphanie SENET

Alors je t'arrête tout de suite on ne va pas faire les 15 ans.

Nicolas GARNIER

Non, mais il y a eu plusieurs fois on a on a cru à ce fonds ! Là, il apparaît effectivement d'abord l'année dernière. Et puis, première tentative de dissolution – pas de l'Assemblée mais du fonds – sous la forme de « *OK on le fera mais ça sera dans le Fonds vert* », dont tu as parlé Maryse tout à l'heure et nous benoîtement on se dit « *Bon ça va on a l'essentiel* ». Et il n'a pas lieu. Il n'a pas lieu l'année dernière.

Donc là cette année, on nous refait le coup. « *OK. Vous l'avez voté et mais ça sera encore dans le fonds vert* ». Donc, depuis, on est un peu échaudé par le coup d'avant et effectivement on essaie de cranter un certain nombre de choses. Alors je rappelle d'ailleurs mais à l'heure où on se parle, mais ce ne sera peut-être plus le cas dans une heure, le fonds est de nouveau à 200 millions. Il n'y était pas il y a 3 jours, mais là il est de nouveau à 200 millions. Donc vous voyez que c'est quand même assez instable cette histoire. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est effectivement que **cette ingénierie territoriale, beaucoup en ont parlé avant moi mais je pense qu'il faut quand même le mettre au cœur du jeu** parce que je vous invite à lire l'excellente étude d'Amorce de 2021-2022 sur les effectifs des collectivités locales à la fois internalisés c'est-à-dire les services énergie, mais aussi les services externalisés les ALEC etc, il y a un certain nombre de dispositifs qu'on a mis en place. C'est extrêmement hétérogène.

Je rappelle juste les chiffres – je crois que I4CE est dans la salle donc il me corrige – mais on avait fait un travail il y a quelques années qui **montre qu'en gros, écrire un PCAET c'est 1€ par habitant ; l'animer, c'est 5 à 10 €.** C'est pour ça qu'on parle tous du 5 à 10. Et c'est pour ça que l'évocation de ce 10, était déjà dans l'amendement 2009, j'ai vérifié. **Le mettre en œuvre sur son patrimoine, qui est le plus facile même si ce n'est pas toujours simple, c'est une centaine d'euros. Et le mettre en place sur l'ensemble d'un territoire – y compris les 95 % des missions qui ne sont pas liées au patrimoine – c'est plutôt un millier d'euros par habitant qu'il faut mettre. Par contre l'intérêt, ça déclenche 100 fois plus d'investissements, et I4CE dirait des retombées économiques.** Je dis ça c'est important parce que tout l'enjeu va être, dans la séquence qui arrive dont on va parler juste après, à quel point ça doit être de l'ingénierie, à quel point ça doit être de l'invest. Parce que dès lors qu'il est dans le Fonds vert tout le monde va se dire « Allez laissez-nous faire de l'aide à l'investissement ».

Le troisième élément que je voulais mettre sur la table qui est quand même vraiment intéressant dans cette séquence où en gros on est à la fois avec une PPE qui est à peu près stabilisée (enfin je touche du bois là c'est du vrai parce qu'il y a peut-être un petit doute), dans laquelle il y a des trajectoires quand même ambitieuses. Et en même temps, on a une contrainte financière très forte.

Et moi, je vous donne deux phrases qui m'ont beaucoup marqué. Les deux premières, c'est un jeune maire du Havre qui s'appelait Édouard Philippe qui me dit en 2010 à qui je propose une formation d'une journée sur les PCAET, il voulait savoir ce que c'était et il m'a dit « *Mais ce n'est pas financé le truc ? No way.* » Comme ça cash « *No way, pas financé pas de PCAET* » et je le revois dans le bunker de Cahors, je le croise, je dis Monsieur le Premier Ministre, vous vous rappelez ce qu'on s'est dit c'est le moment financement du FCT et il m'a dit « ***Vous voulez la popularité de l'aide sans l'impopularité de la taxe*** ». **Ça m'a beaucoup marqué et je pense qu'il a un peu raison.** C'est-à-dire on veut avoir des moyens financiers pour mettre en place nos politiques mais la taxe carbone – qui à l'époque avait été légèrement secouée par un certain nombre de choses – non.

Ça pose aussi la question, Maryse l'a déjà dit, mais on y reviendra tout à l'heure du coût-bénéfice de tout ça. Si à un moment donné on veut arracher à l'État un bout de fiscalité nationale, oui on a des comptes à rendre et là je rejoins complètement ce que dit Flame. On va avoir quelques nuances mais il faut un contrat. FLAME appelle ça un budget annexe, nous on appelle ça un contrat. Voilà c'est effectivement l'objet du second tour de table.

Stéphanie SENET

Je me tourne vers Charline LASTERRE. Du coup, je crois que le constat, il est assez posé en termes de complexité, difficultés de financement, décalage total entre les besoins et les financements disponibles. Comment est-ce qu'on peut faire évoluer justement les fonds et leurs modalités ? Nicolas Garnier a ouvert sur le fonds climat territorial mais sur les fonds que vous que vous avez déjà aujourd'hui.

Charline LASTERRE

Je vais rebondir un petit peu sur ce que disait Maryse. Comme j'ai évoqué le niveau de complexité, je rebondis sur se faire confiance.

La première base c'est ça : ce n'est pas de construire des mécanismes financiers qui soient extrêmement compliqués pour y accéder mais de se dire on travaille tous dans le même sens, on se fait confiance... mais on contrôle derrière. Et ça il n'y a pas de souci mais mettre un frein à l'accès à des financements parce que le dossier est compliqué parce qu'on a besoin de cofinancement parce qu'on a besoin de trois modalités différentes, c'est quand même dommage. **Par contre venir contrôler évidemment nous qui utilisons de l'argent public... l'argent public doit être contrôlé.** Est-ce qu'il a bien servi à ce pourquoi il était prévu ? Est-ce que ça a été efficace ? Est-ce qu'il faut réorganiser et

repenser les choses ? Évidemment on a l'habitude de le faire. **Et donc de se dire on se fait confiance, on a une mission socle de terrain qui peut être financée de manière pérenne avec de la visibilité 3, 4, 5 ans (au moins !) pour pouvoir avancer. Je rebondis on a accompagné un projet de réseau de chaleur... il a mis 7 ans à sortir. Pendant 7 ans il a fallu accompagner, faire avancer, le remettre sur le dessus de la pile. Voilà c'est ça les durées réelles de l'investissement quand on est sur le terrain.** Donc financer des missions socle.

Et OK pour des appels à projet parce qu'on a besoin d'innover et on va aller chercher des petits bouts et là bon si ceux-là sont un petit peu différents ou ponctuels c'est OK, ça va financer un projet en particulier, ça va financer une innovation, on va se tester sur une méthode mais qu'on ait déjà un fonctionnement qui soit stable, facile d'accès. **On évite les lourdeurs en amont par contre. On a des règles claires et des contrôles.** Ce financement socle accessible facile avec contrôle par la suite et puis la question de l'adaptation au contexte local.

On va parler dans le deuxième temps de l'adaptation au changement climatique mais c'est un très bon exemple. Les sujets d'adaptation au changement climatique sur la baie de Saint-Brieuc ne sont pas vraiment ceux de Paris ! Donc les projets, les besoins d'ingénierie, l'activité qu'on va pouvoir générer sur le territoire seront nécessairement différents. On vise la même ambition mais on n'a pas les mêmes outils et on n'a pas besoin des mêmes outils. Donc il faut avoir cette souplesse, cette capacité à permettre l'adaptation. **L'objectif est clair, il est commun mais le travail de terrain il va être différent et donc les modalités de mise en œuvre doivent pouvoir s'adapter.**

Et ça on a senti ces dernières années qu'en fait tout remonte avec une vision de « tout le monde doit fonctionner pareil ». Dans les faits c'est inefficace. Pour le coup, le travail des ALEC c'est des outils de mutualisation qui nous permettent de fonctionner à plusieurs territoires avec une mutualisation de compétences mais sans homogénéiser la réponse. Moi, je travaille sur trois EPCI j'en ai un à 150 000 habitants, j'en ai un à 30 000 habitants. Le travail qu'on mène avec chacune d'entre elles n'est pas le même. Les besoins d'appui d'accompagnement, ne sont pas les mêmes. Donc nous on va le faire à l'échelle locale il faut qu'on nous permette d'avoir cette flexibilité-là.

Je me permets juste dans cette question de confiance : **pourquoi c'est plus facile de justifier du financement d'un bureau d'étude privé que de l'ingénierie publique ? Pourquoi on finance plus facilement un marché à bons de commande parce qu'on aura une facture comme justificatif plutôt que de mettre de l'argent public dans de l'ingénierie publique, de territoire, d'intérêt général ?** Je pose la question. Aujourd'hui c'est plus facile de payer un bureau d'études que de financer du fonctionnement d'une ingénierie d'intérêt général.

Stéphanie SENET

Merci beaucoup pour ce résumé. Jean-Baptiste HAMONIC, vous êtes maire de Villepreux dans les Yvelines, Vice-président de l'agglomération de Saint-Quentin en Yveline en

charge des transports et des mobilités durables, président de l'ALEC 78 et membre du bureau de l'Association des Petites villes de France. Donc là on avait fait un tour de table avec les difficultés au niveau de d'échelle de collectivité différentes. Comment, vous vous ressentez les difficultés de financement justement de l'ingénierie au service de la transition ?

Jean-Baptiste HAMONIC, Maire de Villepreux, Président de l'ALEC 78, Membre du Bureau de l'Association des Petites Villes de France

Bonjour à toutes et tous, je vous salue comme on dit en vos grades et qualités ce qui me permettra de gagner un petit peu de temps. Vous l'avez dit je suis élu au transport donc je me suis dit que c'était une bonne idée de venir prendre le train en route. Non plus sérieusement mes excuses ; il y a des jours où ça ne veut pas - néanmoins ravi d'être avec vous aujourd'hui et de pouvoir participer à ce colloque sur une thématique importante à la fois pour les élus locaux mais aussi pour nos territoires.

Donc je prends le train en marche et peut-être qu'il y aura de la redite dans ce que je vais dire. Bon je suis maire depuis 2020, également élu sur l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et je partage ce que vous venez de dire en tout cas en terminant votre propos. Si aujourd'hui on a besoin de recourir à l'ingénierie privée, on sait faire. Mais ça nous prive quand même je dirais d'une certaine visibilité sur du temps long et surtout sur un accompagnement du moment où on a l'idée du projet jusqu'au moment où on le sort.

Aujourd'hui, **je crois qu'il est du rôle et de la responsabilité aussi de l'ingénierie publique de pouvoir justement proposer aux collectivités aux différents échelons de collectivités, aux élus locaux quelque part – je n'aime pas trop le terme de guichet unique ou de package - mais en tout cas un acteur qui permettrait de pouvoir nous accompagner du début à la fin.** Je reviendrai sur les financements. Je sais qu'en ce moment il y a ce débat aussi sur la fusion de certaines agences. C'est à la mode de dire en ce moment il y a trop d'agences, faut les fusionner mais néanmoins en l'occurrence là, je crois que ça peut être une piste de réflexion. Je pense à l'ANCT, au CEREMA, à l'ADEME. Parce que la difficulté qu'on rencontre nous élus locaux dans les territoires déjà c'est de savoir à qui s'adresser. Ça paraît être sommaire et d'une banalité extrême ce que je suis en train de vous dire là mais c'est la vérité.

L'ANCT, pour moi, c'est un très bel outil mais il est vrai que son émanation départementale reste pour nous quelque chose d'encore assez obscur. On a du mal à comprendre qui est l'interlocuteur on a du mal à comprendre aujourd'hui finalement quelle est la réalité de l'offre qui peut être proposée à nos communes et à nos EPCI. On nous dit : c'est le délégué du préfet. Très bien, c'est le délégué du préfet - on a un nom. Mais il y a quoi derrière ? Quels sont les moyens humains ? Quels sont les moyens financiers ? Et surtout quelles sont les règles du jeu ? Je voulais vraiment aussi vous dire ça je profite d'avoir la parole pour le dire.

Je ne suis maire que depuis 2020 – premier mandat – mais déjà sur ce laps de temps, **je trouve que les règles du jeu changent souvent en cours de match. Et ça c'est une véritable difficulté parce qu'on parle de se projeter sur du temps long.** On parle de projets qui mettent beaucoup plus de temps maintenant à sortir qu'auparavant. Là où il fallait un an et demi, deux ans pour sortir un équipement public. **Maintenant, on se demande même si on va pouvoir le sortir à la fin du mandat lorsqu'on l'amorce au départ.** Donc, ne pas savoir à quelle sauce on va être mangé en termes à la fois d'acteur en capacité de nous accompagner mais aussi en termes de moyens évidemment, de périmètres d'intervention, pour nous ça crée un climat – sans mauvais jeu de mot – d'incertitude et d'inconnu qui, je dirais, ne pose pas des conditions très sereines pour avancer.

Alors quand même un mot sur les financements. On a connu depuis le début du mandat je rappelle on a commencé par les CRTE. J'étais en conseil municipal hier soir, j'en suis à mon 4e avenant ou 3e avenant CRTE. Donc : EPCI, État, les 12 communes de Saint-Quentin-en-Yvelines. Bon je le passe hein, je délibère, je vote l'avenant mais quelque part à part avoir identifié des projets dont on nous dit qu'il pourrait être un peu plus soutenu par la DSIL et par le fonds vert, je n'ai pas de financement en face. Donc je n'ai aucune garantie sur le fait que ces projets-là, qui sont pourtant inscrits dans un cadre de pluriannuel puissent se faire ! Donc peut-être pour arrêter mon intervention à ce moment-là, moi je pense qu'on a besoin d'une visibilité et donc une visibilité pluriannuelle. Je crois qu'on a besoin d'avoir sur cette visibilité des fonds de soutien à l'investissement.

Je lance aussi cet appel sur le fait que les dépenses d'ingénierie notamment en études puissent être considérées comme des dépenses d'investissement ! Je crois que c'est important de le dire parce que sinon on est pénalisé sur nos propres budgets de fonctionnement qui sont déjà fortement réduits et impactés avec la conjoncture actuelle et un certain nombre de mesures de la loi de finances sur laquelle je ne reviendrai pas parce que ce n'est pas le débat de du jour. **Donc voilà : de la visibilité, de la pluriannualité et puis surtout des acteurs à l'échelon local.**

Pour moi l'échelon local c'est l'échelon départemental parce que c'est aussi là que s'organisent les agences de l'État, avec une porte d'entrée unique et puis surtout que les règles du jeu les modalités d'intervention soient connues.

Je terminerai en vous disant que lorsqu'on est sur une commune de la strate qui est la mienne c'est-à-dire les petites villes, bon je suis plutôt aux alentours de 10 000 habitants. **On n'est pas non plus une grosse machine et on a ces besoins en compétences en ingénierie. Ce n'est pas pour rien que je lisais dans la Gazette des communes, il y a quelques temps que les deux postes les plus créés sous les trois ou quatre dernières années c'est : chargé de mission en gros « chasseur de subvention » et chargé de mission Développement durable transition écologique.** Parce qu'on sent bien qu'il y a une montée en puissance de ces enjeux. Bon, faut pouvoir les financer, faut pouvoir justement avoir ses compétences en interne. Mais voilà, c'est extrêmement complexe aujourd'hui. On essaie d'avancer et donc je crois qu'on a ce besoin en tout cas de savoir à qui on parle et comment on peut être accompagnés puisque les petites villes, cette strate

intermédiaire, n'est pas nécessairement éligible aux différents dispositifs de l'État. **Et donc par pitié les appels à projet... moi j'ai beaucoup de mal avec ça.**

Stéphanie SENET

Je crois qu'il y a une unanimité sur le sujet. Tous les autres intervenants l'ont dit - vous les renforcez. Nicolas Garnier pour justement essayer d'apporter de la confiance en faveur de cette souplesse, de ces nouveaux dispositifs, comment vous imaginez vous justement cette contractualisation avec l'État et les collectivités ?

Nicolas GARNIER

Après avoir convoqué La Palice, je vous propose de convoquer Antoine Pellion – un jour il dit *"J'adore faire des trajectoires en kilowattheure et en CO₂ j'adorerais faire des trajectoires en euros."* Vous voyez pourquoi. C'est-à-dire qu'en fait la PPE telle qu'elle est aujourd'hui proposée, dans les COP dans tous ces organes intermédiaires, sous-entend une sorte de pacte pour réutiliser le terme de Maryse et de FLAME, sur comment on fait ces trajectoires région par région et intercommunalité par intercommunalité. Et en fait aujourd'hui l'État dit CRTE, enfin un espèce de truc avec des bouts partout comme l'a très bien dit Jean-Baptiste et en fait nous on se dit que c'est le moment important si vraiment on croit la territorialisation, d'abord si on croit à la PPE – il y a l'air d'avoir quelques débats depuis quelques jours sur est-ce qu'il faut pas revoir la PPE mais moi je crois à cette PPE – dans sa capacité quand même à faire à développer les ENR et les MDE, si on croit qu'elle se territorialise, il faut qu'il y ait un contrat.

Un contrat écrit entre l'État le niveau régional dont on parlait avec Vincent et le niveau intercommunal. Puisque c'est les trois... s'il y en a un des trois qui « toppe » pas ça veut dire qu'il y a il y a un chaînon manquant dans le truc hein il y a quelqu'un qui a qui a bluffé au poker. **C'est un contrat que nous on imagine sur la base du Fonds climat à 200 millions dans un premier temps, à 600 à terme c'est à peu près l'ordre de grandeur.**

Et là il y a un deuxième truc important qu'il faut qu'on se dise. Je sais que Maryse vous y êtes allée voir Bercy. Confrontez-vous à Bercy dans ce moment : c'est le mur de la prison. Ils disent *"Démontrez-moi que votre truc c'est vraiment l'euro que je dois mettre là et pas ailleurs."* Alors au passage moi pour les relaxer un peu dans ces moments-là je dis « Je vous rappelle quand même que vous avez utilisé Ma Prime Rénov' de manière complètement induite avec des aides sur des mauvaises rénovations pendant des années ». Il y a d'autres objets qui n'ont pas été non plus... Il y a des CEE qui sont offerts de manière très généreuse sur des solutions etc. Donc bon OK on rentre dans une phase où il faut être efficace. Et effectivement nous on est assez persuadé que ces 200 millions d'euros posés là vont générer effectivement des capacités d'investir qui sont très importantes.

Donc premier sujet c'est un contrat de 3 ans plus 3 ans qu'on propose. Les trois premières années étant un contrat de moyens, c'est-à-dire on va mettre en place un certain nombre d'objets : ZAENR, diagnostics d'adaptation, PCAET – bien sûr c'est la porte d'entrée –

stratégie de rénovation, plan chaleur – vous savez c'est la nouvelle obligation européenne etc. – et de quelques projets qu'on considère comme structurants les réseaux de chaleur, les rénovations et ça c'est le premier contrat de 3 ans. Et ensuite on rentrerait dans un deuxième contrat d'objectifs en MégaW en CO².

Et là il faut accepter ce jeu-là parce qu'ils sont en train de faire la même chose sur MPR, sur les CEE, je n'ai pas parlé du fonds chaleur mais aujourd'hui **le fonds chaleur s'en sort parce qu'il a un coût bénéfice. Il faut accepter cette séquence-là. On est dans une séquence où plutôt que de se demander s'il faut fusionner les agences et si l'agence de l'eau et l'ADEME sont les bons outils, il faut vraiment se poser la question de l'argent utilisé en coût bénéfice.**

Ce qui est inquiétant et là, c'est que ce qu'on nous propose aujourd'hui est assez confus. En gros on nous dit « 200 millions, on va le répartir par département ». Et je le fais rapide, ça fait 2 millions par département. Et globalement vous levez le doigt, et on retrouve pour moi le pire de TLCV et du Fonds vert. Moi, le fonds vert et TLCV me posent question. C'est-à-dire on lève le doigt très vite, globalement c'est de l'invest', il n'y a pas vraiment de comparaison. Le préfet selon les affinités dit oui dit non : ce n'est pas de la manière de gérer l'argent public !

On pense qu'il faut effectivement d'abord que ces fonds-là soient priorisés sur l'ingénierie. **Je pense que ça pourrait un peu servir à de l'investissement mais l'investissement... 2 millions... il y en a un qui lève le doigt sur un réseau de chaleur c'est fini il n'y a plus rien, il n'y a plus 1 € pour faire un chargé de mission !** Donc il ne faut pas que ça soit de l'invest'. Ben désolé je le dis comme ça c'est peut-être un peu impopulaire : **il faut que ce soit de l'ingénierie d'abord et peut-être que le préfet pourra compléter s'il lui reste de l'argent avec une rallonge invest.** Et c'est ça l'enjeu de ce contrat. Donc on a discuté avec le cabinet de Rebsamen ; je vois le directeur de cabinet de Pannier-Runacher dans 1 heure. On va essayer de démontrer qu'il faut surtout revenir à l'idée que c'est l'ingénierie d'abord. **Ça ne veut pas dire qu'on est contre l'invest mais c'est l'ingénierie qui va structurer parce que ça permet de faire ces trajectoires, on se projette.** Sinon moi je vous le dis hein le FCT l'année prochaine n'y est plus.

Stéphanie SENET

La bonne nouvelle c'est que vous arrivez au bon moment c'est-à-dire qu'il n'est pas encore fixé. Donc il y a peut-être des marges de manœuvre.

Nicolas GARNIER

La circulaire est quand même un tout petit peu trop précise à mon goût et un peu trop open bar « je lève le doigt ». **Si je peux sauver mon réseau de chaleur, si je peux sauver ma rénovation je vais lever le doigt c'est-à-dire qu'on est obligé de fonctionner de façon**

par opportunisme et donc moi je dis restons sereins essayons quand même de structurer parce que si on lève le doigt ben ça on n'aura pas à la fin de l'année à Bercy que c'était le bon coût-bénéfice.

Stéphanie SENET

Vincent Thiebaut, ça vous fait réagir je vois.

Vincent THIEBAUT, Député du Bas-Rhin, 1er Vice-président Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays - Territoires de projet

Oui tout à fait. Parce qu'en fait c'est exactement ce que je disais tout à l'heure c'est-à-dire qu'il y a du fait de l'inégalité d'ingénierie au niveau des territoires, **aujourd'hui des gens qui sont prêts à répondre très rapidement et à dégainer dès qu'il y a un appel à projet.** C'est-à-dire que moi je connais des EPCI ou des communes où ils disent "Ben voilà j'ai ça dans mon tiroir dès qu'il y a un appel à projet je sors, je suis prêt." Et on est un peu dans cette logique-là même si au niveau des préfectures, on commence un peu à changer de paradigme, mais c'était un peu le premier qui lève la main est le premier servi.

Donc du coup, derrière avec un ministre qui est très content de se dire « ben voilà mon argent était pour ». **Sauf qu'on se rend compte que 80 % des projets vont sur des gens qui ont déjà été bien lotis par ailleurs.** Et donc c'est là, on crée cette inégalité et c'est un vrai sujet démocratique. À un moment donné on est dans une crise institutionnelle, dans une crise démocratique comme on est aujourd'hui. Nous ne faisons que creuser le sentiment d'oubli de certains territoires, la fracture territoriale et donc du coup les conséquences qu'on peut connaître au niveau électoral ou même je dirais le rejet pur et simple du politique. Donc je pense que c'est un vrai sujet.

Et juste pour revenir sur la contractualisation moi je suis entièrement d'accord avec tout ce qui a été dit avec malgré tout parce que en fait l'État-région-collectivité, il existe aujourd'hui c'est le CPR. Sauf que dans le CPR, si vous regardez, **dans le montant du contrat, effectivement il y a l'apport de l'État, il y a l'engagement de la Région et il y a l'engagement des collectivités notamment. Sauf qu'à ma connaissance – je dis ça sous l'œil bienveillant de ma collègue élue du Bas-Rhin – je n'ai pas souvenir que les collectivités ont beaucoup été sollicitées pour construire le CPR.** Donc c'est-à-dire qu'on les inclut dans un contrat Etat-Région où il y a déjà un problème. Il y a un problème sur l'ingénierie. Juste pour la question du financement qui a été posée : à qui s'adresser ? On parle beaucoup de l'Etat. Mais moi j'ai des maires dans ma circonscription, quand ils commencent à voir l'idée, ils disent alors à qui je peux faire appel ? Parce que l'Etat effectivement fait ses appels à projet, mais de temps en temps le département aussi ; la région aussi et qu'à un moment donné, les gars ils savent plus à qui s'adresser. Donc ils balancent dans tous les sens. Il se dit bon il y en a peut-être un qui va me répondre et peut-être je vais avoir un petit peu de sous. Donc ça c'est un vrai sujet.

Je pense que le sujet du guichet unique, c'est qu'à un moment donné il doit y avoir un interlocuteur qui soit capable d'accompagner. Donc ça c'est l'ingénierie territoriale. C'est ce que nous nous porterons notamment à travers les pays et les PETR, c'est de pouvoir être au plus près du terrain. C'est pas tellement de la fusion des agences. Parce qu'il y a l'ANCT - bon on pourrait en parler pendant des heures - mais entre l'ADEME et CEREMA qui d'ailleurs ont pris eux-mêmes conscience que des fois ils se superposaient, ils sont en train de faire un travail justement de chercher plutôt la complémentarité que la superposition.

La question c'est plutôt de voir effectivement à travers cette ingénierie locale qu'on pourrait financer sur le long terme, on pourrait générer des projets, l'envie de faire des projets. On pourrait aussi anticiper toute cette problématique d'investissement et la problématique de courir après l'argent.

Et il y a un sujet sur lequel on n'a pas beaucoup parlé dans le sujet de l'ingénierie c'est le sujet d'accompagnement. **Parce que le plus gros frein qu'on a actuellement sur le territoire c'est la problématique de l'information et de l'acceptabilité de la population.** Parce que souvent tous ces sujets se passent entre élus et sachants et on voit qu'aujourd'hui, il y a des boucliers qui se lèvent, sur beaucoup de projets essentiels, pour obtenir d'arriver à nos objectifs de transition énergétique et écologique. C'est l'acceptation de la population. Pourquoi ? Les élus je les comprends, ils sont noyés dans les réunions, dans les schémas, dans les machins etc. Et à un moment donné, on leur dit qu'il y a un truc qui va se réaliser. La population n'a pas été informée ou alors au moment de l'enquête publique et je suis sur un territoire où il y a un gros sujet actuellement sur la géothermie profonde qui est le refus. C'est juste que les gens ne comprennent pas ce qui se passe. Et ça je pense que quand on parle d'ingénierie, l'accompagnement et l'information de la population est absolument essentielle et aujourd'hui ça fait défaut à tous les niveaux.

Stéphanie SENET

Charline Lasterre, vous vouliez réagir.

Charline LASTERRE

Oui tout à fait - moi ce que je constate c'est ce qu'on ne voit pas, on n'a pas de financement pour. Ce qui est invisible, on n'a pas de financement. **Et typiquement, cet accompagnement au changement, cette réappropriation par les citoyens, par les acteurs du territoire des enjeux énergie climat, elle est juste essentielle pour, derrière, légitimer les décisions des élus, légitimer les projets qui doivent sortir. Et ça, ça nécessite encore une fois pardon mais du temps long, du temps de terrain que par ailleurs les Adec savent très bien faire.** On a été capable d'innover sur beaucoup de sujets là-dessus. Mais on peut prévoir tous les projets d'investissement... S'ils sont bloqués, ça ne fonctionne pas. Nous, on a eu les sujets très forts sur les énergies renouvelables : est-ce qu'on accepte, est-ce qu'on n'accepte pas, pourquoi etc. Et en fait il y a cette attente de la part des habitants et des citoyens. **Mais, ça, ça ne se voit pas, ce n'est pas fléché sur un projet, ça ne génère**

pas tout de suite de l'investissement etc. C'est une vraie difficulté et pour autant, c'est ça qui permettra la transition des territoires.

Nicolas GARNIER

Pour compléter les propos, juste nous on suit de très près deux dispositifs. Le premier qui s'appelle Les Générateurs qui accompagnent dans un certain nombre d'ALEC et dans un certain nombre de syndicats d'énergie et dans un certain nombre d'agglomération. Le dispositif Les Générateurs montre vraiment son intérêt. Aujourd'hui on voit le nombre de projets qu'on arrive à débloquer ou à accompagner et effectivement ils sont généralement hébergés par des structures de collectivités locales. Et là va se développer un deuxième système d'accompagnement qui s'appelle Les Initiateurs pour développer des réseaux de chaleur.

Donc dans les intercommunalités, effectivement c'est souvent sous les radars parce que finalement on regarde l'invest' et on regarde l'aide au projet. Et je pense que c'est ça qu'on n'a pas totalement réussi à faire passer. C'est pour ça qu'il faut qu'on sorte nos chiffres sur 1 € d'ingénierie fait 117 € d'investissement. C'est ça qu'il va falloir aller dire à Bercy. Ne voyez pas juste une espèce de coût de fonctionnement mal perçu parce qu'il augmente sans arrêt etc. **C'est un coût qui génère de l'investissement.** Et je pense que c'est cette démonstration qu'il faut qu'on fasse partout parce que pour l'instant ils ne sont pas là-dessus. Ils sont sur visiblement c'est plus intéressant d'aller couper un truc inauguré. Mais il faut juste rappeler que pour l'avoir inauguré, il a fallu des gens derrière une énergie grise et celle-là elle a aussi un coût. Elle est un coût inhérent du projet.

Stéphanie SENET

Est-ce que si vous voulez bien on va passer à des questions avec la salle voilà la parole est à vous pour une dizaine de minutes Alors n'hésitez pas à prendre la parole.

Marie-Laure LAMY, Directrice d'ALOEN, l'Agence locale de l'énergie et du climat de Bretagne Sud

Je suis économiste à la base, directrice d'une agence depuis 15 ans donc et je me pose vraiment ces questions de pourquoi on n'arrive pas à trouver ce financement. Et je voudrais rappeler un anniversaire qui va avoir lieu l'année prochaine. On va fêter les 20 ans du rapport Stern. En 2006, cette économiste nous disait que si on n'agit pas, ça va nous coûter 5 à 20 % du PIB. Alors que si on agit mondialement, ça va nous coûter 1 %. Je pense qu'au bout de 20 ans on réalise encore mieux. Donc moi je me demande s'il ne faudrait pas redire ça à Bercy et inverser la charge de la preuve. **L'idée ce n'est pas de pénaliser ceux qui font mais de mettre en avant toutes les économies que ceux qui font vont générer.** Je pense que c'est des économistes à Bercy : ils sont capables de se comprendre entre économistes. Donc je voulais vraiment rappeler ça si c'est l'occasion pour une fois qu'on est à l'Assemblée autant en parler.

Et le deuxième point, c'est vraiment d'enfoncer le clou sur cette notion d'acceptation. **Je pense qu'il faut vraiment qu'on arrête de parler d'acceptation.** Quand on nous demande d'accepter quelque chose en général on fait deux pas en arrière. C'est vraiment cette notion d'appropriation. **Les questions énergétiques elles demandent d'être comprises, transmises et ça prend du temps et ça prend de l'accompagnement, ça prend de la connaissance du territoire** et des acteurs pour que l'appropriation puisse se faire. Voilà les deux éléments que je voulais transmettre à l'assemblée.

Jean-Baptiste HAMONIC

Alors dans le désordre peut-être en commençant par la dernière remarque. Je vais vous prendre un exemple vécu par un grand nombre de collègues, les fameuses ZAER, les zones d'accélération des énergies renouvelables. Faut pas non plus être totalement pessimistes : **il y a quand même une acculturation de l'ensemble des acteurs aux enjeux de transition énergétique et écologique au sens large.** En peu de temps, tout le monde va dans le bon sens. Après c'est la question de comment on y va et où est-ce qu'on met le curseur.

Les ZAER c'était extrêmement significatif c'est-à-dire que on a une évolution législative qui va dans le bon sens mais sur le terrain...Moi j'ai le souvenir de cette réunion, où on était avec Sébastien Mellé, au titre de l'ALEC, en préfecture, assez lunaire comme réunion. On est avec l'ensemble des EPCI et là on nous explique que et bien il n'y a rien prévu pour soutenir les communes dans l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables. Et après l'État s'est étonné d'avoir le « *syndrome de la patate* » c'est-à-dire que pour, chaque énergie, il y avait la carte communale et il y avait un grand rond comme ça en disant « bon bah c'est là qu'on veut accélérer parce que on n'a pas eu le temps d'expertiser ». Si vous n'avez pas eu le temps d'expertiser, vous n'avez pas eu le temps de faire la consultation. Parce que c'était prévu. Il y a eu une consultation. Alors la consultation ça a été deux semaines en ligne sur « les patates ». Bon ce n'est pas allé beaucoup plus loin que ça. L'affichage en mairie, ça a été le minimum syndical.

Donc là où vous avez raison c'est que pour susciter l'adhésion, pour susciter l'appropriation de ces enjeux-là, il faut du temps long. Il faut qu'on puisse, nous, analyser les choses et les soumettre à la population. Donc ça c'est un exemple pour vous montrer qu'on n'y est pas encore.

Et sur le sujet des financements, alors je vais peut-être être un peu à rebours sur ce sujet-là mais **je crois que les financements existent.** Vous savez, il y a l'ACE qui nous dit il faut à peu près 12 milliards par an si on veut être à la hauteur des enjeux de la transition écologique dans les territoires. Les fonds européens. Parce que les fonds européens, je rappelle **que l'État français c'est une contribution annuelle d'à peu près 27 milliards, donc il est acté tout le monde sait qu'on contribue un petit peu plus que ce qu'on est censé récupérer notamment par la cohésion des territoires.** Et finalement, et là je rejoins ce que disait Monsieur le Député, c'est que **les régions ont un rôle énorme à jouer pour aller récupérer les fonds dans le cadre des fonds européens et proposer des projets.** Et en France on est

extrêmement mauvais là-dessus. La seule région qui se débrouille à peu près c'est l'Alsace. Il y a déjà une culture européenne forte avec 60 % je dirais de recouvrement quelque part. En tout cas de l'argent versé à l'Europe pour porter des projets. Mais on a une moyenne qui est entre 20 et 30 %.

Et attention parce qu'on parlait des enjeux démocratiques aussi le jour où certains vont s'intéresser à ce sujet-là c'est-à-dire à voir ce qu'on donne à l'Europe et ce que on ne récupère pas alors que l'argent est là... ça va être une difficulté.

Et juste pour terminer c'est cet argent-là, il est fléché notamment pour la transition écologique. Et si on justement on ne l'utilise pas pour cet usage, en tout cas pour ce qu'il est prévu, qu'est-ce qu'on fait ? On crée des dispositifs. L'État crée des dispositifs - on crée le fonds vert, les régions créent leurs propres appels à projet, leurs propres fonds et donc on multiplie les différents canaux d'aide et d'accompagnement possibles, ce qui crée quand même, c'est ce qu'on disait, une sorte d'illisibilité. C'est pour ça que moi je serai extrêmement favorable à une proposition qu'on trouvait notamment dans le rapport Woerth sur la décentralisation pour ce qui concerne les dispositifs de l'État **d'avoir une enveloppe unique de dotation et puis d'avoir aussi un dossier unique de demande de subvention**. C'est-à-dire que le projet fait le financement et on aurait là pour la région, le département, l'État dans la même temporalité, un document unique qui permettrait aussi de faciliter un peu la vie des élus et des services.

Nicolas GARNIER

Juste vous dire que la dernière fois qu'on a vu un ministre du budget on lui a dit "Pensez au ministre du budget dans 5 ans qui va se retrouver avec des courbes qui n'auront pas été faites et le coût de l'inaction qui aura augmenté." **Enfin regardez ce qui est devenu le fonds Barnier, le coût de l'inaction... ce n'est pas une parole en l'air.**

Deuxième élément, je crois que quand on parle de trajectoire, si vraiment on veut faire de la planification, il faut faire des planifs, des trajectoires en CO₂, des trajectoires en kilowattheures, des trajectoires en euro aidé mais **il faut aussi des trajectoires en euro dépensé par inaction et on verra effectivement on fera la démonstration de Stern**, qui est les courbes vont se croiser aujourd'hui. On a un fonds Barnier qui est en train de dépasser un certain nombre de fonds en faveur par exemple du grand cycle etc. Ce sont ces courbes qui manquent aujourd'hui pour se projeter dans le temps et pour aider.

J'ai des souvenirs de discussion avec des sénateurs qui disaient « **Nicolas on ne sait même pas équilibrer le budget de cette année. Qu'est-ce que tu nous parles de 2030 ?** » Ouais mais si on continue comme ça c'est du court-termisme tout le temps. Effectivement ça pose un problème que va je pense illustrer Vincent.

Vincent THIEBAUT

Oui très rapidement et j'adhère à tout ce qui vient d'être dit. C'est la question du temps long. La réponse elle est simple. Le temps de l' élu, c'est son mandat. Vous avez la réponse.

Et juste pour terminer sur la problématique ça a été évoqué la problématique du financement et aussi du paiement, c'est que je prends juste l'exemple des fonds européens. C'est un très bel exemple. C'est très complexe en France parce que on a la superposition région. **On a 64 organismes de validation pour le paiement en France.** En Belgique, il y en a un seul. Donc, je reviens à l'idée effectivement de cette enveloppe globale. Il faudrait aujourd'hui si on veut simplifier, rendre les choses plus visibles, plus lisibles et d'autant plus qu'on aura de l'ingénierie qui sera réorientée sur l'accompagnement de territoires à imaginer l'avenir, à penser à l'avenir, à l'information ou autre et non pas qu'à faire des process financiers qui sont super complexes et qui aujourd'hui, comme je disais, pourquoi a-t-on besoin dans certains sujets d'autant d'ingénierie, dont à mon avis, on pourrait se passer, la réorienter vers des choses qui nous permettent de répondre à nos enjeux en termes de transition écologique et énergétique.

Sophie LABROUSSE, Directrice de l'ALEC Ouest Essonne

Je voulais juste mentionner pour compléter ce qui a été dit. Nous on a des contrats de confiance avec les intercommunalités. Évidemment l'intercommunalité, c'est le maillon stratégique qui se formalise par des cotisations par habitant qui finalement peuvent être non négligeables. Et je souhaitais partager que dans ce cadre-là, on est sur des cotisations de 50 centimes par habitant sur lesquels on considère que pour les communes - mais voilà payées par l'intercommunalité hein – on fait de l'arpentage, de la dentelle au quotidien pour acculturer les élus, pour acculturer les agents. On se rend compte qu'effectivement cette cotisation qui est une partie de la contribution, qui doit permettre de déployer une ingénierie publique est rentabilisée en moins de 2 ans parce que forcément on se met à faire des investissements rapidement très vite sur souvent des équipements qui sont un périmètre d'équipement - c'est des petites communes. Donc ça en fait l'effet de levier et c'est assez rapide et ça dit l'enjeu effectivement d'arpenter, d'acculturer. C'est qu'on ait cette acculturation, cet arpentage, qui est un mot que j'aime bien, ça me paraît être important pour rendre les intercommunalités et les communes robustes par rapport aux enjeux de changement.

Auréline DOREAU, Réseau CLER

On souscrit tout à fait à cette première table-ronde et aux différents échanges qui ont été proposés. C'est plutôt un commentaire aussi, pour abonder dans la discussion sur la mise en commun de l'ingénierie publique et parapublique. On a réalisé nous dans le cadre d'un accompagnement aux élus ruraux sur le déploiement des énergies renouvelables justement un **annuaire sur l'ingénierie locale du coût réparti sur information, financement et puis conseil** donc préalable et justement qui met en valeur aussi l'ensemble des ALEC, enfin du travail des ALEC des générateurs etc.

On s'est rendu compte que ce document-là n'était pas uniquement utile finalement aux élus ruraux mais également à nos correspondants au sein de l'ADEME, par exemple qui était très friands d'avoir ce genre d'outil. Voilà c'est un premier élément qui peut être aussi largement complété par ailleurs, pour souligner l'ensemble et la qualité du coût de l'ingénierie qui existe déjà.

Et puis dans notre réseau on a aussi des retours assez positifs par exemple sur un autre outil qui va être les contrats fonds chaleur qui étaient proposés parce que justement ils permettent à la fois de la souplesse et à une précision assez riche sur l'accompagnement spécifique au territoire. Donc voilà c'est des bons retours qu'on a et sur lesquels on peut s'appuyer pour essayer de construire justement une offre plus lisible et plus pérenne et adaptée justement au territoire.

Damien PICOT, Association des maires de France

Donc si je résume, on sait comment faire, on connaît le coût de l'inaction. On sait que l'ingénierie est un investissement pour les territoires. On sait que les communes sont la solution. Mais comment faire si l'État va dans le sens inverse ? Parce que dans le dernier projet de loi de finances, les communes ont été mobilisées à hauteur de 7,4 milliards d'euros. C'est la DGF, le plan vélo, l'aménagement du territoire les plans Eau. On supprime également de l'ingénierie locale comme les conseillers numériques. Comment on peut inverser la tendance et financer cette ingénierie dans un contexte austéritaire ? Et redonner des marges de manœuvre aux communes...

Nicolas GARNIER

Bon j'ai deux manières de répondre. Soit, je réponds de manière disons on va tous être d'accord sur la capacité effectivement à repenser la décentralisation et je vous le dis par exemple le fait que la manière dont on a demandé ce bout de fiscalité carbone on l'a peut-être mal demandé... En gros, le souvenir d'Edouard Philippe qui me disait "*En gros vous ne voulez pas l'impopularité de la taxe.*" Et donc on lui disait "Donnez-nous un peu de votre taxe."

Moi je me pose sincèrement la question sur le long terme. Et là je ne vais peut-être pas être populaire mais je pense que le débat il doit avoir lieu et on est peut-être dans l'instant qui doit se poser cette question c'est qu'aujourd'hui on va chercher l'État dans sa capacité à financer notre action massivement, l'ADEME etc. **Et à un moment donné on a une fiscalité des collectivités locales qui n'est pas une fiscalité qui a été conçue pour faire de l'écologie, de la transition écologique ou de la transition énergétique. Regarde ce qu'est la taxe foncière, la CVAE etc.** Donc, peut-être je lance une petite idée je sais que je vais peut-être prendre des tomates là mais peut-être **qu'il faut aussi qu'on ose se poser la question de comment peut évoluer la fiscalité locale de manière à ce qu'elle assume, qu'elle supporte mieux plus facilement cette transition écologique.**

Parce que si on attend... Enfin on voit bien la question que vous posez est la bonne. L'État est en train de se retirer, on a compris. D'ailleurs, au passage petite info, le prochain congrès d'AMORCE s'appellera « Avec ou sans l'État ? » Voilà hein comme ça c'est clair. C'est-à-dire, il faut quand même se poser la question de savoir **si on n'est pas dans un moment où si on continue à ne miser que sur l'Etat pour nous accompagner massivement on en trouvera les limites.**

On croit beaucoup à cet Etat. On se bat beaucoup actuellement pour sauver ces agences, beaucoup. Mais en même temps, est-ce qu'il ne faut pas aussi se dire revisitons nous-mêmes la manière de financer en particulier une fiscalité du bâti, du non bâti etc, qui ne dit rien de l'énergie.

Vincent THIEBAUT

Ça me parle mais en fait c'est une idée très philosophique. Ça veut dire **qu'on a instauré sur ces sujets-là mais sur plein de sujets depuis des décennies le principe que si ce n'est pas subventionné par l'Etat ça ne peut pas se faire et on peut avoir des exemples...**

Enfin bon voilà le problème c'est que, vous l'avez bien compris, on en convient en ce moment, l'État n'est pas quelque chose d'infini non plus. La question qu'il faut se poser aujourd'hui je pense : quand on parle de faire des économies, je n'y crois pas. **Et je veux bien revenir ici dans 5 ans et être jugé par vous : pour moi il est impossible que les dépenses de l'État baissent vu les enjeux qu'on a devant nous, c'est une utopie.**

Donc la question là où on parle de faire que des économies, il faut se poser la question des recettes. **Il faut peut-être reposer la question effectivement de la fiscalité locale mais je pense qu'il faut même repenser notre système fiscal tout court, qui lui est basé sur des choses d'une société qui date d'il y a 40 ou 50 ans qui n'a plus rien à voir avec aujourd'hui.** Et je pense qu'il faut le repenser totalement.

Et ce que je dis toujours... je prends l'exemple des GAFAs. Alors je sais que ça fait aussi bon dire mais la force des GAFAs, c'est que nous ne les avons toujours pas compris, nous politiques en France. Prenez Amazon, Facebook Twitter, tous ces gens-là ils font exactement le même métier et sauf que le politique n'a toujours pas compris quel est leur métier. Et le jour où on aura compris qu'est-ce qu'ils font, leur métier et quel est leur modèle économique, là on aura une capacité de pouvoir générer des vraies ressources, des vraies recettes, et certainement deux fois supérieures à ce qu'on fait aujourd'hui très vite.

Stéphanie SENET

Je crois que Jean-Baptiste et Charline vous voulez répondre très rapidement.

Jean-Baptiste HAMONIC

Bon moi je crois que l'État a son rôle à jouer. Il ne faut pas se couper de l'État et personne ne le dit, ce n'est pas ce que j'ai entendu mais je pense qu'il faut quand même aussi accepter que l'État ait des priorités et que ces priorités doivent se décliner aussi dans les territoires tout en étant – et ce n'est pas un élu local qui dira le contraire – extrêmement attaché aux principes d'autonomie et de libre-administration.

Mais peut-être aussi quand vous évoquez la loi de finances, il faut regarder aussi qu'un certain nombre de mesures qui s'y retrouvent, et je parle aussi sous le contrôle des députés présents, ne sont pas de l'initiative du Gouvernement ou de l'État, mais pour le coup, du Sénat. Et on a quand même parfois, nous, élus locaux, avec nos représentants au Sénat, ce don de se faire un peu Hara-Kiri, pardonnez-moi l'expression. Notamment sur des sujets comme celui de la transition écologique-énergétique où parfois on a la possibilité d'avancer et d'accélérer et pour aussi des raisons, disons-le, d'intérêts locaux qui sont divergents d'un territoire à un autre, on a parfois encore et des conservatismes qui s'expriment au Sénat et qui nous empêchent d'avancer. Je ne suis pas en train de faire le procès du Sénat, mais il faut quand même aussi avoir à l'esprit que sur un certain nombre d'enjeux importants, et bien ils vont aussi nécessiter le soutien des deux chambres, pour qu'on puisse avancer.

Je prends un dernier exemple : je crois savoir que le Gouvernement veut réunir sous forme d'une conférence les collectivités, les associations d'élus pour justement donner un cadre pluriannuel et, d'après ce que disait la ministre du Budget en tout cas, c'est de dire il faut le faire avant les élections municipales notamment pour qu'on puisse avoir un cadre pluriannuel sur la durée du mandat à venir. J'y suis extrêmement favorable. Il semblerait que les premiers retours du côté du Sénat, ça soit de dire *"Oh n'ouvrez surtout pas ce chantier avant les élections municipales."* Donc il faut aussi savoir ce qu'on veut et éviter la schizophrénie parce qu'à un moment donné il va falloir quand même qu'on avance tous ensemble.

Charline LASTERRE

Alors moi je vais tenter de répondre en repartant sur le terrain à nouveau. En vrai, on arrivera à dégager de l'action, à dégager des financements pour agir quand toute décision de stratégie de transition écologique sera comprise et appropriée par les citoyens. Donc comment on y arrive ? Comment on se finance d'abord, avec ce rebond démocratique dont on a besoin, les sujets de transition qui nous impactent tous ? Et je mets toutes les transitions là-dedans parce que là on dézoomme un peu le champ mais ces sujets de transition, ils nous impactent tous en tant que citoyens, en tant que parents, en tant que consommateurs d'une activité ou une autre. Et tant qu'on n'a pas compris qu'on a besoin de se réapproprier individuellement ces sujets pour qu'ils soient portés collectivement, on aura du mal à financer et **on sera aussi dans des difficultés pour les élus de prendre des décisions parfois impopulaires en tout cas en première instance mais ce sont ces décisions-là qui enclencheront le coup d'après.**

Alors je ne suis pas élue, je parle de ma hauteur de technicienne et aussi d'« habitante du monde », là. Mais c'est ce rebond démocratique qui fera l'effet boule de neige dont on a besoin pour la suite. Et juste, à nouveau ce rebond démocratique, il passera par l'accompagnement de l'ingénierie publique parce que nous on réfléchit à aller chercher des financements privés sous forme de fondation etc. parce qu'on est d'accord que l'État ne peut pas tout, que les collectivités ne peuvent pas tout financer. On est prêt à se décaler, à aller chercher ailleurs. **Sauf qu'en fait encore une fois ce qui ne se voit pas n'est pas finançable et n'est surtout pas finançable par du privé.**

Donc ce travail de fond, de terrain, de fournis au local, il doit être financé par du public et derrière on arrivera très certainement à financer de l'investissement par d'autres mécanismes de financement et pas forcément ceux de l'État et des collectivités.

Stéphanie SENET

Une dernière question, Mickaël Cosson.

Mickaël COSSON, Député des Côtes-d'Armor

Je rejoins beaucoup de choses qui viennent d'être dites par mon collègue. Je vais me présenter. Je suis Mickaël Cosson, député des Côtes-d'Armor. J'ai été maire d'une commune pendant 10 ans jusqu'à ce que je devienne député. Sachant que les deux choses ne sont pas conciliables – pas forcément judicieux mais c'est comme ça – et surtout j'ai été dans l'ingénierie publique pendant 25 ans.

Quand j'avais 20 ans, j'accompagnais les collectivités, les communes qui ont, il ne faut pas l'oublier, beaucoup évolué, avec des décentralisations qui ont pu avoir lieu. Et moi qui, avant, assistais les collectivités, notamment pour l'entretien de leurs routes, chemins et aussi leurs aménagements de bourg, je peux vous dire que **l'ingénierie qui s'est constituée autour des communes est stratosphérique.**

Et je vous invite justement – si encore certains ont des doutes – à regarder comment étaient organisés (autrefois) les services qui assistaient les collectivités dans leurs travaux, avec parfois des travaux un peu plus conséquents que ce qu'on peut avoir aujourd'hui. **Sauf qu'on y consacre beaucoup d'études dans la réalisation de travaux aujourd'hui.** Et parfois, en fait, on est aussi amené à devoir tenir compte des évolutions qu'on a pu accepter. À savoir un « C » aujourd'hui il faut qu'il soit « B », un « B » faut qu'il soit « A ». Je parle des catégories (de fonctionnaire) et avec parfois des responsabilités qui sont moindres mais c'est comme ça, c'est l'évolution. Tout ça par contre, ça représente un coût. **Et le coût ben forcément il y a un moment en fait on va toujours voir le même : c'est le contribuable, qui lui en plus est déjà un des contribuables qui paie le plus au monde.** Donc il y a un moment il faut revoir un petit peu et la simplification administrative ça passe parfois par tout simplement de l'optimisation du service public. Et moi je vais vous donner deux exemples.

À l'époque, on avait donc effectivement un service à la DDE, qui s'occupait de l'entretien des routes et voiries. Parfois, il s'occupait de 8 à 9 communes. Aujourd'hui il y a 376 000 communes. Je ne sais pas combien de centres techniques existent, mais il y en a quelques-uns. Vous **regarderez après ce que représentent les sites techniques dans votre masse salariale en commune, comparé à ce que ça pouvait représenter il y a 25 ans**. Je ne parle pas de l'évolution de l'inflation, je parle juste de l'inflation du nombre d'agents qu'il a fallu et puis surtout de l'entretien des véhicules. Je ne parle pas des bâtiments qu'il faut réaliser parce qu'on a aussi des normes qu'il faut avoir par rapport à la santé des travailleurs. Et si on revient un peu moins loin, je parle des autorisations d'urbanisme à l'époque.

Donc moi j'étais responsable d'un centre pour 62 communes avec neuf instructeurs. Aujourd'hui il est composé de 4 (fonctionnaires de catégorie) A, avec 27 instructeurs pour deux fois moins d'actes avec en plus CUA et DP, tout ce qui est à la charge des collectivités. Et ben ça c'est résultat effectivement parfois de **complexité administrative qui ne font que renforcer le coût qu'on y consacre** et un peu moins pour justement l'action publique qu'on peut avoir.

Je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'avec les enjeux climatiques auxquels on est confronté, l'ingénierie elle est plus que nécessaire pour accompagner dans l'aide à la décision, dans les investissements à réaliser. Pour autant, il ne faut pas que les études prennent une part trop importante. Quand on sait qu'à l'époque le coût d'une opération montant hors taxe de travaux X coût de l'opération c'était 1,5 ; aujourd'hui on est plus près de 1,7, 1,8 pour parfois le même résultat mais pas forcément le même service qu'on souhaite apporter. Donc c'est vraiment toute une réflexion qu'on doit avoir sur la simplification, sur l'optimisation du service public de savoir comment on le rend efficient et je pense qu'effectivement il y a bien entendu le mille-feuille à regarder **mais il y a aussi tout ce qu'on réclame d'un point de vue administratif pour faire une réalisation, parfois même une location**.

Un tout dernier exemple, j'ai mon collègue à côté de moi c'est pour vous illustrer. On a un problème en Bretagne que sont les algues vertes. Nous avons depuis plus de 25 ans des tracteurs et des remorques qui labourent nos plages pour effectuer un ramassage qui n'est pas efficace. Demain on va avoir un engin qui permet d'être plus léger par rapport au tracteur remorque. **Coût de location : 60 000 €. Coût de l'étude pour déterminer l'impact environnemental que peut avoir cet engin qui sera plus léger que les tracteurs et remorques qui labourent depuis 25 ans : 55 000 €**. C'était juste pour illustrer.

Stéphanie SENET

Merci pour ces commentaires, je vous propose de clôturer la première table ronde. Désolé s'il y avait des questions mais l'heure tourne. Et merci beaucoup à tous les participants pour vos interventions. Alors pour poursuivre je vous propose à notre grand témoin de nous rejoindre Jérémie Lacroix si vous voulez bien venir.

GRAND TEMOIN

Jérémie LACROIX, Vice-Président du Conseil Départemental de la Loire, Adjoint au Maire de Charlieu & Président de l'ALEC de la Loire



Stéphanie SENET

Alors, Jérémie Lacroix, vous êtes vice-président du Conseil départemental de la Loire, Adjoint au maire de Charlieu, Président de l'Alec de la Loire. Vous êtes l'unique représentant en tout cas à la tribune cet après-midi d'une ALEC départementale. Est-ce que vous pouvez justement nous expliquer quel est son fonctionnement et les mutualisations de l'ingénierie qui s'organisent sur votre territoire ?

Jérémie LACROIX

Bonjour à toutes et à tous,

On va démarrer peut-être sur cette première phrase que je vous propose pour vous résumer en gros ce qu'est l'ALEC 42, c'est-à-dire que c'est l'outil des collectivités au service de la transition énergétique.

C'est un vrai outil de mutualisation. C'est ce que je vais essayer de vous expliquer pendant ce petit quart d'heure qu'on a entre nous, de vous montrer déjà comment on a réussi à le faire, quelles sont les missions de l'ALEC 42 et également comment on le finance et ce

que ça pourrait coûter si chacun devait le financer – quand je dis chacun, je parle des EPCI – de son côté.

Donc rapidement l'outil mutualisé en fait est piloté par toutes les collectivités y compris le syndicat d'énergie. Alors je sais au sein de la Fédération que certains collègues au niveau des ALEC ont quelques difficultés avec les syndicats d'énergie. Nous on en a aucune parce qu'on est la fille quelque part du syndicat puisque c'est le syndicat qui nous a créé il y a une vingtaine d'années et qu'on a bien clarifié nos missions. Et ça, je pense que **c'est très important de clarifier les missions des uns et des autres** entre ce que peut faire l'ALEC et ce que peut faire un syndicat d'énergie. Et donc **c'est le territoire d'énergie « SIEL », pour ceux qui le connaissent qui a lui ses propres services aux collectivités et puis l'ALEC 42 qui anime le service public de la rénovation de l'habitat privé et le service public notamment de la performance énergétique aux entreprises et le SIEL n'y va pas.**



Ensuite, donc l'accompagnement *stratégique* des territoires avec notamment l'élaboration des plans climat Air énergie est une compétence que l'ALEC 42 offre à ses membres. Rénov'ation 42 c'est la marque du service public de la rénovation de l'habitat.

Ça fait depuis 2015 que je suis à l'ALEC 42, j'en suis président depuis 4 ans, j'étais trésorier avant. Les financements de nos actions ça fait 10 ans que j'en parle. On s'est battu avec l'ADEME avec les différents programmes. On les a tous épiluchés, on les a tous connus. On a peut-être enfin je pense – je fais juste une petite parenthèse – trouver un mode de financement avec l'ANAH qui est un peu plus pérenne puisqu'il est sur 5 ans avec les pactes territoriaux. **Nous en tout cas notre avis, c'est plutôt qu'on a peut-être stabilisé les choses au moins pour 5 ans** même s'il ne faut pas oublier quand même que l'année prochaine on a quand même des élections municipales qui vont changer la donne. Le fait de voter en tout cas et de valider ses pactes territoriaux cette année vont peut-être nous assurer une année 2026 un peu plus sereine pour les futurs financements.

Ensuite, **on a EDEL, qui est un service d'accompagnement des entreprises.** Dans le 42, on a décidé, en tout cas les collectivités ont décidé, de recruter des ingénieurs hautement qualifiés. Tout à l'heure on parlait d'ingénierie privée / ingénierie publique mais il faut aussi à un moment donné se doter de bons techniciens et de bons ingénieurs. Sinon si on a que des chargés d'animation honnêtement on n'est plus crédible et on ne fonctionne pas. Et là on a tout de suite rendu un service aux entreprises en lien avec les chambres consulaires CMA, CCI etc, en lien aussi avec les bureaux d'études privés puisqu'à un moment donné quand on va sur quelque chose de pointu dans la thermique, ben c'est plus l'ingénierie publique, c'est une ingénierie privée qu'il faut utiliser.

Tout ceci fait en sorte qu'on arrive à accompagner des entreprises. On a été énormément mobilisés suite à la guerre en Ukraine puisque forcément explosion des coûts d'énergie. Donc on a accompagné aussi bien des petites entreprises que des grandes. Je pense notamment par exemple aux boulangers. Certains boulangers étaient au bord de la faillite avec les coûts d'énergie dans le froid et dans le chaud et le fait d'accompagner cette ingénierie publique au service de ces entreprises immédiatement on a réussi en tout cas à réorienter leurs choix.

La **mobilité durable - ça c'est un sujet qui est très complexe.** On le connaît tous dans nos différentes agences et dans nos différentes collectivités. On accompagne les entreprises et les collectivités dans la mobilité durable.

Et puis, un dernier volet qui est assez récent mais qui prend de l'ampleur parce que là aussi les établissements médicaux-sociaux sont en grande difficulté financière et elles ont besoin de travailler sur, notamment, leur consommation d'énergie. Si je peux me permettre : tout ce qui est rénovation énergétique de ces bâtiments.

Nous adressons plusieurs cibles :

- Les **particuliers** j'en ai parlé avec Rénov'action 42 qui est une action au service concret des habitants > les gens appellent un numéro de téléphone - on est labellisé France Renov'. Derrière ils ont un service, on les accompagne jusqu'à la fin de leur projet. On a même des fois de la relance à faire pour notamment avoir le retour si le projet est allé au bout ou pas. Et souvent on nous dit "Ah oui oui non mais il n'y a pas de problème tout s'est bien passé les travaux sont terminés." Bon ça c'est des choses qui sont plutôt intéressantes.
- Les **entreprises**, je vous en ai parlé avec Edel 42.
- Et enfin les **collectivités à travers les plans climat air énergie territoriaux** où on accompagne de la plus petite collectivité – dans la Loire c'est 5 000 habitants – à la plus grosse qui est la métropole de Saint-Étienne avec un peu plus de 400 000 habitants. Forcément on a des enjeux qui sont différents en stratégie territoriale et plans climat et énergie, mais on est capable d'aller sur des programmes d'action, d'accompagner au plus près les territoires et en tout cas de répondre aux besoins du territoire.

Et **je crois que si on veut aussi gagner l'ingénierie publique, il faut être pragmatique.** J'étais encore hier soir avec mon directeur dans un EPCI une agglomération de 100 000

habitants. Elle aussi elle a des problèmes financiers on en a parlé les uns les autres ; moi je leur ai démontré qu'à un moment donné ce qu'on faisait sur leur territoire ben c'était bénéfique pour leur territoire pour leurs habitants, pour leurs entreprises et que finalement ça ne leur coûtait pas très cher. Et ça en fait il faut qu'on prenne notre bâton de pèlerin systématiquement pour aller je dirais « défendre le bout de gras » : **à un moment donné cet argent public effectivement qui est mis sur la table il doit servir concrètement sur un territoire.** Et nous en tout cas au niveau de l'agence on s'est toujours efforcé – et c'est la mission qui a été donnée par le conseil d'administration – de prouver l'intérêt d'avoir une agence locale de l'énergie sur son territoire.

Ensuite, je vous ai dit l'outil mutualisé est piloté par toutes les collectivités. Bon clairement vous avez l'ensemble des collectivités à l'écran y compris le département.



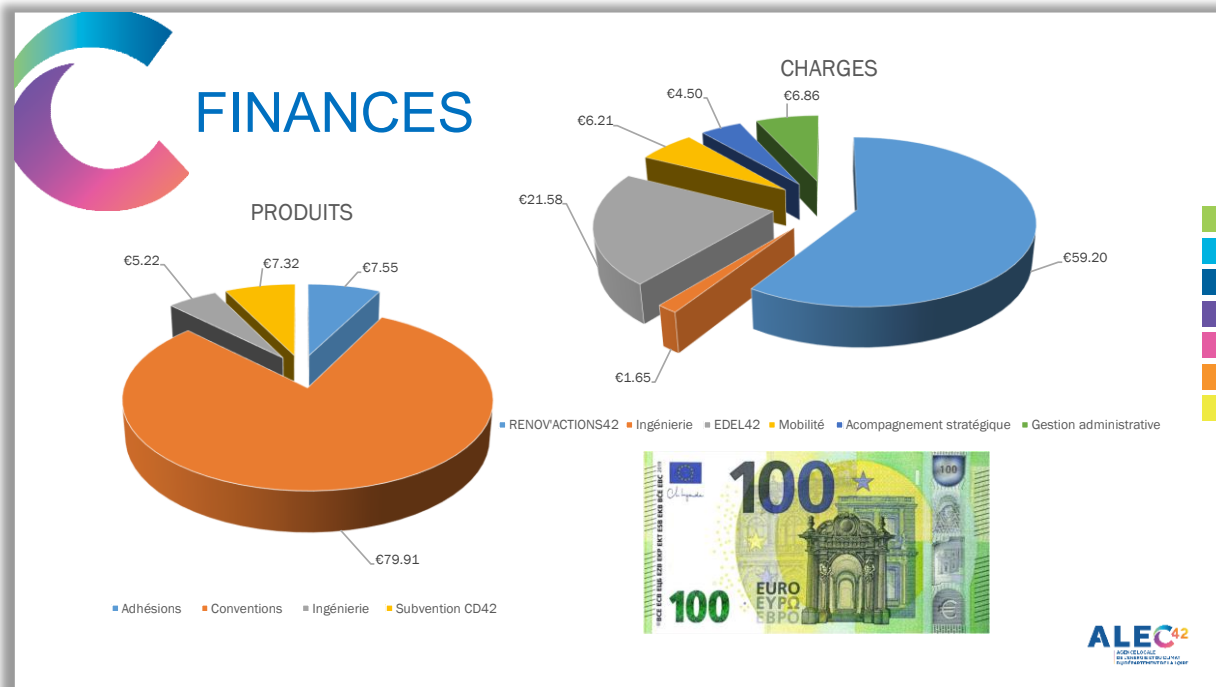
Moi, je suis vice-président du département de la Loire. Les départements sont en grande difficulté, messieurs mesdames les parlementaires, vous le savez mais on a eu toujours cette volonté, en tout cas, d'accompagner. **À l'Agence locale de l'énergie, ce qu'on veut assurer c'est la garantie de l'équité territoriale.** Et comme je vous l'ai dit, la plus petite collectivité c'est 5 000 habitants la plus grosse 400 000. On n'a pas les mêmes enjeux mais en tout cas ce qui nous intéresse dans le département de la Loire c'est d'assurer une continuité globale de services pour l'ensemble de ces habitants. Ensuite, on va parler un petit peu plus coût.

Stéphanie SENET

Je voulais justement vous demander quels étaient les moyens financiers et humains en fait dont vous disposez pour répondre à toutes ces missions ?

Jérémie LACROIX

L'agence est composée de 26 collaborateurs ; 1,5 million d'euros de budget.



Et ce que je voulais vous présenter c'est justement le coût que ça peut représenter avec une équivalence d'un billet de 100 € à la fois sur les produits

- Vous voyez 80 % des produits sont les conventions qu'on a avec les EPCI. Donc **ce sont bien les EPCI qui ont créé cet outil d'ingénierie à leur service.**
- Une partie donc subvention du CD42 ;
- Une partie sur les adhésions ;
- Et une partie sur le volet ingénierie.

Alors là c'est tout ce qui va être accompagnement avec les CCI et les CMA qui participent et qui sont adhérentes également à l'agence locale. On a réussi aussi à mettre dans notre agence en partenariat : les banques, les agences immobilières pour essayer de faire en sorte que tout le monde aille dans le même sens et surtout ne se fasse pas concurrence. Parce que des fois, malheureusement on a un problème de lisibilité : c'est qu'il y en a un qui va faire cette action, un autre qui va faire une autre action et on rentre en concurrence et y compris – et je dirais même voire pratiquement plus – sur l'ingénierie publique. Et ça aussi je pense que notre devoir en tant qu'élus, après en tant qu'ALEC c'est autre chose, mais déjà **en tant qu'élus c'est justement de bien choisir qui va nous accompagner pour telle thématique sur de l'ingénierie publique.**

Et ensuite, on a les charges qui sont en face. Principalement, c'est le service public de la rénovation de l'habitat avec on va dire 59 € sur ces 100 €. Ensuite c'est Edel 42, le service d'amélioration d'énergie dans les entreprises. **La meilleure économie d'énergie qu'on peut faire c'est celle qu'on ne dépense pas. Et pour vous dire depuis qu'Edel 42 a été créé, c'est**

comme si on avait posé l'équivalence de 70 000 m² de panneaux photovoltaïques, simplement en économie d'énergie.

Pour moi c'est un double gain à la fois pour la planète pour la compétitivité de nos entreprises et ça c'est ce que les EPCI comprennent bien. À la fois et bien je dirais de créer encore du carbone pour poser ses panneaux et encore faire en sorte peut-être de perturber nos paysages.



L'ingénierie donc de l'ALEC est répartie comme si : onze conseillers info énergie sur Rénov'action 42, trois conseillers ce qu'on appelle experts qui, eux, vont plutôt accompagner notamment les copropriétés. Alors, je pense que certains d'entre vous dans la salle accompagnent des copropriétés. C'est très compliqué, c'est très long. Il suffit des fois d'un copropriétaire sur beaucoup de logements pour que le projet n'avance pas ou ne se fasse pas. Ça, c'est une vraie difficulté. Bon malheureusement, on ne va pas changer nous, à notre niveau, les règles mais c'est en tout cas un frein des fois. Par contre quand on arrive à réussir à faire aboutir un projet de 40, 50, 100 logements, tout de suite on a un gain énergétique énorme et on améliore également la qualité de vie de nos habitants.

Un conseiller junior, c'est principalement pour faire du tri téléphonique. En gros, on traite à peu près entre 12 et 15 000 appels par an au niveau de l'agence et on s'est rendu compte que mobiliser vraiment un technicien pour répondre à un appel ou réorienter sur autre chose il vaut mieux qu'on prenne quelqu'un qui soit dédié ; qui fasse un premier effet de filtre.

Edel 42, c'est 5 conseillers énergie entreprise, où là on a une vraie compétence. Alors là aussi on parlait de coût tout à l'heure. Oui c'est un service qui coûte cher à l'agence par rapport on va dire au nombre de salariés. Mais si on n'avait pas mis en place cette

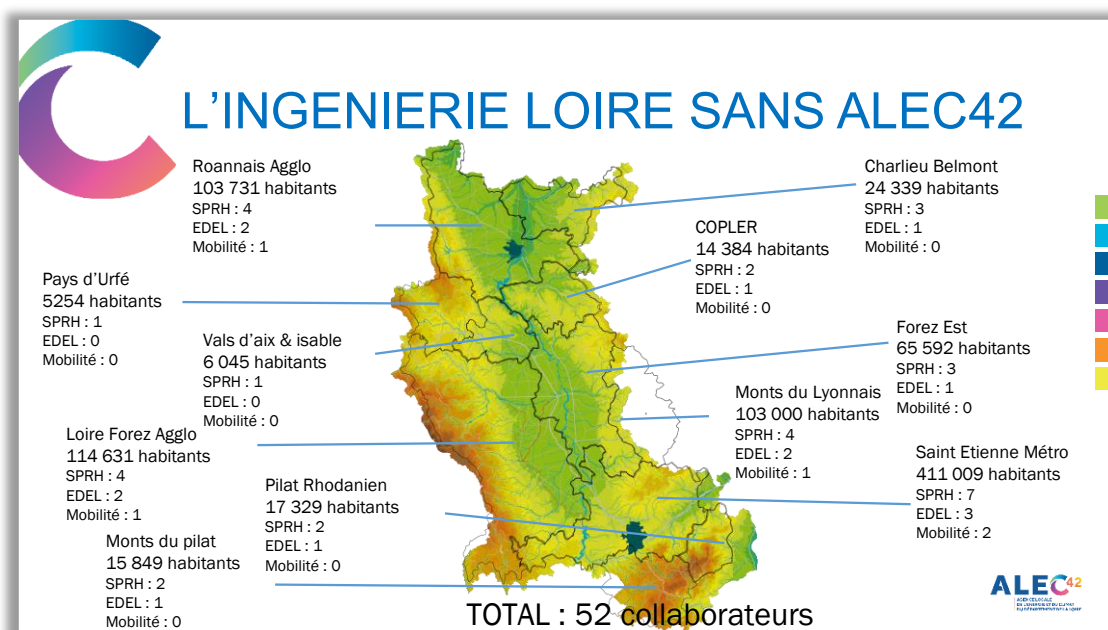
compétence, je pense que ce service-là se serait arrêté. Donc **c'est important aussi à un moment donné de bien recruter dans une agence quand on fait de l'ingénierie publique.**

Et les deux conseillers mobilité où là en ce moment ils accompagnent plutôt les entreprises dans les plans de déplacement et également on a une ZFE qui est en place au niveau de Saint-Étienne Métropole. Donc on accompagne les entreprises qui nous sollicitent : comment je vais faire avec mon utilitaire pour traverser la ZFE et on accompagne aussi les territoires et les particuliers pour justement faire en sorte de s'adapter à cette ZFE.

Ensuite on a, on va dire les fonctions ressources : une pour les stratégies territoriales énergie climat, un poste là aussi hautement qualifié pour accompagner les territoires sur les plans climat air énergie, une chargée de mission communication. **Parce que malheureusement on n'en a pas parlé sur l'atelier précédent mais si on ne fait pas de com' bah on n'y arrive pas.** Donc on a créé un site internet, on a une page LinkedIn on la fait vivre et surtout on pousse de l'information mutualisée aux différentes collectivités. Quand la petite commune de 100 habitants crée un bulletin municipal on est capable de lui donner de l'info toute prête elle a plus qu'à le pousser à son imprimeur et derrière elle a quelque chose qui a adapté aussi à ses habitants Et puis bien sûr un poste de direction et assistance ça c'est normal.

Tout ceci ça représente 26 collaborateurs pour l'ALEC 42. Et ce qu'on voulait vous montrer... on s'est amusé – alors amuser c'est un bien grand mot – mais à voir, s'il n'y avait pas cet outil mutualisé, ce que ça représentait sur chaque territoire.

Et si je ne vais pas tous vous les détailler les uns après les autres mais si on voulait faire les mêmes missions sur chaque territoire on arriverait à 52 collaborateurs ! 26 d'un côté 52 de l'autre.



C'est bien pour vous montrer que quand on arrive à mutualiser les moyens et quand tout le monde est d'accord on arrive à optimiser les coûts.

Et ça, c'est ce qu'on essaie aussi au niveau de la Fédération avec Maryse, avec Jean-Marc avec les autres membres du bureau de faire comprendre à l'État qu'à un moment donné **si on arrive à mutualiser cet argent public et notamment nous accompagner avec un financement fléché comme Maryse l'a expliqué tout à l'heure**, et qu'on défend depuis des années... Ou Monsieur Garnier aussi je me souviens très bien de la réponse du Premier ministre Édouard Philippe quand on l'avait interrogé où nous avait dit « **Oui, oui ça va se faire mais le budget d'après** ». **On attend toujours le budget suivant !**

Et en fait moi, pour moi, l'argent il est là. Quand on voit le montant des CEE, aujourd'hui il faut se poser la question comment on utilise les CEE ! Et je pense que quand on arrivera à prouver – je me bats avec mes parlementaires locaux pour essayer de leur faire comprendre comment nous on pourrait être financés – moi je leur dis : ce n'est pas une taxe supplémentaire ! C'est réorienter simplement l'argent qui est déjà disponible ! Je parle des CEE, mais il y a d'autres programmes des fois qui sont lancés. **On est capable aussi de demander via un budget annexe comme c'est proposé d'avoir des comptes à rendre ! Moi je comprends. Je suis moi-même adjoint dans une commune : chaque euro dépensé est regardé.**

Il faut en tout cas à mon sens réfléchir et arriver à convaincre nos parlementaires et surtout Bercy et ça je suis tout à fait d'accord sur ce qui a été dit précédemment à faire en sorte de pouvoir financer l'ingénierie publique avec le même financement actuel et les mêmes recettes.

Stéphanie SENET

La démonstration de la mutualisation est tout à fait étonnante. On passe de 1 pour 2 en termes de collaborateurs ! Est-ce que justement en termes de financement, là vous avez ouvert quelques portes ? Vous parlez des CEE et vous avez identifié d'autres fonds qui pourraient justement être réorientés vers les ALEC, notamment départementales ?

Jérémie LACROIX

Moi, je partage ce qui a été dit tout à l'heure par le député Thiebaut. **La fiscalité actuelle, elle est complètement à revoir.** Je suis également vice-président des routes. Aujourd'hui on a toutes les difficultés du monde pour financer des routes mais je peux vous dire que l'argent il est là et il est collecté. Il y a trois fois plus d'argent que ce qu'on aurait besoin de dépenser sur les routes aujourd'hui qui est collecté par l'État !

C'est pareil dans la transition énergétique. On paie tous des factures d'énergie sur tous les territoires. Les entreprises payent toutes également des factures d'énergie. Donc il y a une partie sur chaque facture qui est collectée, qui revient à l'État. À un moment donné cet

argent doit revenir sur le territoire ! Et j'entends moi les difficultés de l'État national qui aujourd'hui effectivement a beaucoup plus de dépenses que de recettes. Mais il va falloir à un moment donné réorienter les recettes pour que le contribuable comprenne ce qu'il paie à la fin du mois.

Parce que la difficulté qu'on a sur nos territoires quand on parle de fiscalité « oh là là il ne faut surtout pas augmenter les impôts ! ». Oui, mais il faut bien qu'on sache quand même à quoi correspond ce qu'on paie au niveau des impôts. Et c'est ce problème de lisibilité aujourd'hui. C'est un gros mot de dire « on ne doit pas augmenter les impôts ». C'est ça en fait la vraie problématique et je pense que malheureusement avec l'instabilité des élus nationaux où on a des changements assez permanents et bien ça fait qu'on ne touche pas, en tout cas à cette fiscalité, parce que c'est un grand chantier. Ça ne se fera pas du jour au lendemain ça c'est clair. Même sur un mandat présidentiel, je pense qu'on n'arrivera pas à changer la fiscalité en France ! Mais il va bien falloir qu'on s'y attelle un jour !

Stéphanie SENET

Est-ce qu'il y a d'autres choses que vous voulez rajouter pour conclure ?

Jérémie LACROIX

Non, je voulais juste voilà vous faire partager en tout cas cet outil de mutualisation de l'ALEC 42 au service de ces territoires. On a souhaité aussi mettre en place des outils pour qu'il y ait une lecture pour chaque élu dans chaque commune, dans chaque EPCI pour comprendre ce qui s'y fait. On a mis en place un CRM et aujourd'hui la plus petite commune du département comme la plus grosse est capable de voir ce qui s'y passe. Et quand on va convaincre des élus dans un bureau communautaire ou un conseil d'agglo, il faut bien expliquer. Et c'est ce qu'on met en avant. Regardez l'argent que vous mettez mais regardez l'argent que ça rapporte aujourd'hui sur votre territoire !

Je vous ai cité, c'est encore frais dans ma tête puisqu'on les a rencontrés hier soir, un exemple sur une agglomération sur Edel 42. Et bien on leur a dit vous voyez, **vous mettez 1,90 € par habitant. C'est aujourd'hui ce que ça représente pour vous le coût de l'agence. Ce n'est pas énorme 1,90 € par habitant. Ça a généré 30 millions d'euros de chiffre d'affaires porté pour les entreprises !** Et je pense que ça quand on a expliqué ça à certains élus et ben ils comprennent tout à fait parce que de toute façon ils sont comme moi, on est tous élus, ils comprennent tout à fait qu'on a intérêt aussi à soutenir de l'ingénierie locale et publique on va dire sur le territoire !



**LA PERTINENCE DE L'OUTIL
MUTUALISÉ N'EST PAS À
DÉMONSTRER**

**L'OPTIMISATION DES DÉPENSES
PUBLIQUES N'EST PLUS À
PROUVER**

**MAIS LA SANCTUARISATION DES
FINANCEMENTS DE L'INGENIERIE
TERROTORIALE RESTE À
CONSTRUIRE**

13

Stéphanie SENET

D'où l'importance de communiquer ces chiffres Effectivement merci beaucoup Jérémie Lacroix. On va passer à la 2e table ronde : on va parler maintenant du nouveau défi financier que représente l'adaptation au changement climatique des territoires.

Alors j'appelle pour nous rejoindre Tristan Lahais, Danielle Dambach, Mickaël Cosson, Vivian Dépoues et Baptiste Perrissin-Fabert !

SEQUENCE 2 : AGIR POUR ADAPTER NOS TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN NOUVEAU DEFI FINANCIER



Stéphanie SENET

Pour commencer, l'adaptation au changement climatique a gagné un plan national d'adaptation au changement climatique. On peut le rappeler : on l'attendait depuis à peu près début 2023. Il a enfin été publié, le 10 mars. Il intègre une trajectoire de réchauffement de +4° qui évidemment m'amène à parler des mesures qui s'imposent dans les territoires et des besoins d'ingénierie qui les accompagnent.

Je vais commencer par vous, Tristan LAHAIS. Vous êtes conseiller de Rennes Métropole, député d'Ille-et-Vilaine et corapporteur spécial d'une partie des crédits de la mission écologique qui comporte le Fonds vert.

Vous avez connu à Rennes, c'est pour ça que je vous donne la parole en premier lieu, fin janvier de fortes inondations qui ont mis en lumière la vulnérabilité du territoire mais aussi l'efficacité de certaines mesures. Est-ce que vous pouvez nous expliquer comment ça s'est passé à Rennes et ce que cela enseigne sur la nécessité des mesures d'adaptation ?

Tristan LAHAIS, Député d'Ille-et-Vilaine, co-rapporteur spécial d'une partie des Crédits Écologie, développement et mobilité durables

Bonjour, donc Tristan Lahais, député d'Ille-et-Vilaine, d'une circonscription qui est simultanément urbaine et aussi périurbaine-rurale ; c'est pas inintéressant dans l'approche un peu globale de la situation.

Parce qu'on a vécu les inondations importantes – elles sont le trait caractéristique d'un changement climatique dont on était déjà averti des effets et notamment des effets de cette nature avec une hausse moyenne de la température sur le territoire qui est estimé supérieur à la moyenne nationale et avec des effets sur les pluies et sur ce type de d'événements qui étaient, donc je le disais, attendus, qui vont se répéter. Nous avons vécu une crûe qui était la plus forte qu'on a jamais enregistrée, depuis qu'on a des statistiques sur le sujet.

Peut-être vous donner deux trois natures d'images qui peuvent, de mon point de vue, avoir une valeur un peu politique significative.

On a eu des crûes donc qui sont tombées qui ont sévi sur l'ensemble du département, plus encore dans le sud du département, mais moi je ne suis pas habitant de Redon ni même élu de ce territoire-là – j'ai regardé comme tout un chacun dans les journaux. Par contre j'ai apprécié la situation dans ma circonscription. Je prendrai deux communes : celle de Rennes et celle de Betton qui est une petite commune de la métropole et qui ont vécu des situations un peu analogues mais avec des éléments d'appréciation distincts, qui méritent d'être soulignés.

S'agissant de la ville de Betton, je trouve ce qui est intéressant c'est quand on regardait un plan de coupe en hauteur de la commune il y a 50 ans et la situation actuelle, on voit qu'on a une très forte divergence paysagère liée notamment à la situation agricole et singulièrement au remembrement, à l'augmentation des parcelles et à la destruction des haies. Telle, que les scientifiques nous ont expliqué que là où d'un point haut à un point bas, **l'eau qui tombait s'écoulait en 3 jours il y a 50 ans, elle s'écoule dorénavant en 3h, accompagné de l'ensemble des phytosanitaires qui viennent polluer les cours d'eau.** Ça c'est la première image significative de cette situation, donc avec des précipitations qui ont conduit à des crûes immédiates très significatives.

La deuxième chose, c'est peut-être l'image de la ville de Rennes complètement sous les eaux avec une Villaine qui a débordé, heureusement sans atteindre fortement les habitations. On n'a pas eu à déplorer ni de blessés très significatifs ni heureusement, de décès. Mais des crûes très impressionnantes qui ont beaucoup dégradé du patrimoine public et privé, en soulignant toutefois – et je sais que c'est un aspect qui peut être parfois un peu controversé – qu'un modèle d'habitat dense a peut-être préservé pour partie ce qu'aurait été des effets plus embêtants ou plus significatifs des crûes. Puisque **la densité du modèle de l'habitat qu'on a développé ces dernières années s'est accompagné par le**

fait qu'on ait des îlots de fraîcheur très importants et des îlots de biodiversité au cœur de la ville.

Je pense en particulier à un lieu qui s'appelle les prairies Saint-Martin, qui sont un véritable parc urbain en plein cœur de ville. Pour la petite histoire, c'est le fait d'opportunités, de décisions publiques, parce que c'était un espace qui avait été laissé en friche dans les années 60-70, pour permettre l'accueil d'une quatre voies pénétrante pour permettre l'accès direct au cœur de la ville, décision qui a été avortée au début des années 80 fort heureusement. Elle a fait l'objet ces dernières années d'une volonté de reconvertir cette friche en un parc propice à la biodiversité. Pour garder cet espace de biodiversité en plein cœur de ville, il faut construire en hauteur ailleurs. Et ce modèle de développement a permis que, finalement, les crûes puissent trouver un nid dans ce parc de biodiversité plutôt que d'atteindre un modèle de développement urbain avec des maisons individuelles comme on peut le connaître par ailleurs. Cela aurait certainement eu des effets sur la population et sur le patrimoine public et privé plus importants. Voilà ce que je peux dire comme ça en propos introductif, pour illustrer la situation.

Stéphanie SENET

Merci – effectivement on est rentré dans le vif du sujet grâce à vous. Danielle DAMBACH, vous êtes présidente de l'Agence du climat sur l'Eurométropole de Strasbourg, Présidente déléguée de l'Eurométropole et maire de Schiltigheim. Comment l'Agence du climat accompagne l'Eurométropole dans sa politique et avec quels moyens ?

Danielle DAMBACH, Maire de Schiltigheim, Présidente déléguée de l'Eurométropole de Strasbourg et Présidente de l'Agence du Climat

Alors bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord, vous dire que ce que vient de dire mon collègue évidemment nous le connaissons également, c'est-à-dire qu'aujourd'hui le dérèglement climatique se fait sentir de manière très forte sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

C'est 33 communes, des petites communes de 1 000 habitants jusqu'à la ville centre qui est Strasbourg avec 250 000 habitants. Nous sentons ces dérèglements de manière très forte étant donné que d'un côté nous avons des périodes de trombes d'eau qui tombent plus fortes et plus drues, plus fréquentes qu'avant, et de l'autre côté, nous avons tout d'un coup des canicules. Nous pouvons d'une journée à l'autre, en quelques heures, avoir des différences de température de 15 à 20 degrés, en quelques heures. Donc c'est extrêmement intense !

Nous, nous le voyons de manière très prégnante. C'est ce qui fait que, dès notre arrivée, à l'Eurométropole de Strasbourg, nous avons avec la présidente et la maire de Strasbourg, décrété l'urgence climatique. Et à partir de cette urgence-là, nous avons dit : il va falloir agir.

Pour agir, il faut un outil. L'outil, ça a été la création de l'Agence du climat, que nous avons aussi baptisée le guichet des solutions, parce que c'est aujourd'hui une porte d'entrée pour les 33 communes, **une porte d'entrée unique pour trouver des solutions aussi bien pour les questions de déminéralisation / végétalisation, que ce soit des bâtiments ou des espaces communaux ou des espaces privés.** C'est aussi la porte d'entrée pour tout ce qui est rénovation énergétique et économies d'énergie, là aussi que ce soit des copropriétés des bailleurs des bâtiments des collectivités ou simplement de la maison ou de l'immeuble dans lequel on habite. Et c'est aussi la solution en termes de mobilité décarbonée.

Donc, on a vraiment trois pôles extrêmement importants qui agissent. Et aujourd'hui cette agence a 34 salariés. Elle a été opérationnelle en 2021. 34 salariés et 2,4 millions d'euros de chiffre d'affaires simplement pour comparer par rapport à ma collègue.

Sur ces 2,4 millions d'euros, c'est 1,4 million qui est mis par l'Eurométropole. C'est-à-dire qu'à la base, pour créer une équité entre toutes ces communes, puisque les petites communes n'ont pas l'ingénierie des grandes communes, on a voulu créer vraiment cet **outil à la disposition de toutes et de tous.**

La Métropole met 15 centimes par habitant. Les communes adhèrent derrière à 30 centimes par habitant si elles le souhaitent ; à un deuxième niveau - un conseil et un accompagnement plus adaptés. Si elles demandent à l'agence de l'assistance à maîtrise d'ouvrage par exemple, elles doivent adhérer à un 3ème niveau.

Dans ces 34 salariés, c'est d'abord le conseil en mobilité décarbonée qui a mobilisé pleinement le travail de l'agence, parce que nous sommes rentrés en ZFE de manière assez forte. On est dans la vallée du Rhin, on a d'un côté les Vosges, de l'autre côté la Forêt noire. C'est une grosse cuvette, avec beaucoup de pollution. Bon, pour comparer, je pense qu'à Grenoble, on fait un peu le même constat. Donc il fallait absolument accélérer cette transition en matière de mobilité.

On a, avec l'Eurométropole, accompagné bien sûr, avec un plan vélo à 100M€ sur le mandat pour les pistes cyclables etc. Donc, il y a aujourd'hui 10 conseillers en mobilité décarbonée. Il y a 8 conseillers / conseillères en rénovation énergétique qui font aussi de l'accompagnement à la sobriété énergétique.

Bien sûr que la question des finances nous préoccupe. J'ai pu le dire, c'est près de la moitié aujourd'hui des finances qui viennent de l'Eurométropole de Strasbourg et des communes. Mais au début à la création de l'agence c'était 80 % ! Alors comment on a fait ? On a pris nos dents et nos gants et on est allé chercher les sous là où on a pu, c'est-à-dire d'abord sur les fonds européens, ça a été dit par mes collègues.

Pour pouvoir chercher les fonds européens, que ce soit les FEDER, les FSE, enfin tout ce qui existe, il faut savoir et connaître un peu les rouages. Et pour cela on a embauché des salariés spécialisés qui savent faire, qui savent chercher qui remplissent les dossiers. On s'est dit « *il n'y a pas le choix* » parce qu'on voyait bien que l'État était là. Bien sûr, **nous**

comptons sur l'État pour être à nos côtés, mais on compte aussi, d'abord, sur nous-mêmes, sur la métropole, sur les fonds européens.

Et puis, bien sûr aussi aujourd'hui cette Agence du climat a une centaine d'adhérents privés. Tous les énergéticiens, les banquiers... ont adhéré. Donc, ça nous aide aussi à diversifier nos financements. Le signal, il est simple, clair c'est : il faut massifier. **Il faut massifier nos actions dans le cadre du plan climat de l'Eurométropole de Strasbourg mais massifier aussi parce qu'on a tous, en tant que citoyen, entreprise, association, commune notre part à prendre dans cette transition écologique et énergétique** parce qu'il en va de notre survie tout simplement !

Et ça, je pense que les gens commencent à le comprendre. Moi qui étais déjà maire dans le mandat précédent, **la différence avec le mandat d'aujourd'hui, c'est qu'on voit que les questions de santé se sont invitées dans le tour de table**, dans le débat et dans les attentes de nos habitants et de nos habitantes. Donc, on voit les zones ozone qui augmentent, on voit le Covid qui va peut-être revenir, c'est anxiogène etc. Derrière les questions de santé, il y a la santé environnementale, il y a la santé de l'humain. Alors à l'Eurométropole de Strasbourg, je travaille en étroite collaboration avec ma collègue vice-présidente Françoise Schaetzel en charge du plan « One Health », une seule santé. Tout ça est lié et tout ça est lié aux enjeux de transition écologique et énergétique.

On ne ménage pas notre peine. Evidemment, vous me direz, on a encore l'enthousiasme de la jeunesse, puisque nous existons depuis 4 ans seulement. On espère pouvoir continuer sur cette lancée. En tout cas, **je peux vous dire qu'aujourd'hui, il n'y a pas une seule commune, qu'elle soit dans la majorité ou dans l'opposition de l'exécutif métropolitain, qui critique en négatif l'agence du climat parce que toutes profitent de cette expertise, toutes viennent nous chercher** et viennent dire à notre économiste de flux : « Est-ce que vaut mieux commencer par rénover le gymnase ou mon école ou la mairie ? » Et déjà ce premier diagnostic qu'on pose, qu'on aide à poser, donne un socle de renseignement sur les travaux à engager et je crois que, là aussi, nos salariés sont complètement mobilisés.

J'ai envie de dire aussi : c'est important qu'ils aient à leur côté une volonté politique forte. Nous ne sommes rien, nous, les élus, sans les opérateurs et l'expertise de tous les salariés de notre agence du climat, tout comme, eux, ont besoin que nous leur donnions un cap et un cap clair pour un territoire plus résilient et un territoire plus sobre. Celui qui fera que demain, on vivra mieux, tout simplement.

Stéphanie SENET

Merci beaucoup pour ces bonnes nouvelles et ces messages encourageants. On peut effectivement se mobiliser et avoir enfin du succès dans les mesures en faveur de l'adaptation.

Mickaël Cosson, vous êtes conseiller communautaire de l'agglomération de Saint-Brieuc - on change de territoire. Vous êtes aussi député des Côtes d'Armor, vice-président de la

commission du développement durable de l'Assemblée. Vous êtes encore membre de la Mission d'information sur l'adaptation de l'aménagement au changement climatique de l'Assemblée, pour laquelle vous avez effectué récemment un déplacement à La Rochelle. Est-ce que vous pouvez nous donner déjà quelques premières conclusions intermédiaires, par rapport aux pratiques d'aménagement et la nécessité qui est d'évoluer ?

Mickaël COSSON, Vice-président de la commission du développement durable de l'Assemblée nationale, Député des Côtes-d'Armor

Déjà, on peut effectivement parler de ces territoires qui, aujourd'hui, ont pris à bras le corps l'adaptation de leur aménagement, que ce soit sur le littoral ou bien dans leur centre pour se protéger justement des différents aléas climatiques et puis surtout en fait de la dangerosité que peut provoquer une montée des eaux avec une vague de submersion.

Xynthia a eu lieu en février 2010, soit il y a 14 ans. Cela a fait en sorte que des collectivités se sont mobilisées, avec des premiers résultats seulement 14 ans plus tard, parce que se confrontant à d'énormes contraintes, qu'elles soient d'ordre administratif, d'ordre sociétal... Et qui nous permettent d'arriver avec des dispositifs de protection, avec une réflexion sur l'aménagement tel qu'on a pu le voir.

Et là, **il ne s'agit pas d'accuser une sensibilité plus qu'une autre puisqu'aujourd'hui l'artificialisation à laquelle on a pu assister découle de plusieurs décennies.** Avec effectivement, un type d'habitat qui a été privilégié à un moment donné, pour faire en sorte qu'on puisse construire neuf dans des lotissements, avec pour seule obligation, pour celui qui déposait un permis d'aménager, d'avoir un géomètre. Pendant que, dans le même temps, si on compare par rapport à une maison individuelle, la nécessité d'avoir un architecte avec la qualification qu'il est nécessaire d'avoir pour bâtir.

Ça, c'est le résultat aussi d'une politique qui a été menée pendant 30 ans – 50 ans même ! avec les conséquences, résultats qu'on peut aujourd'hui voir, avec parfois des autorisations qui ont pu avoir lieu là où jamais aucun de nos arrière-grands-parents n'aurait construit ! Avec parfois aussi un type d'habitat éloigné des centre-villes qui nous conduit aujourd'hui à faire nombre d'appels à projet pour revitaliser nos centre-bourgs, centre-villes ! Quand aujourd'hui, on parle « densification », c'est tout simplement l'habitat que vous retrouvez quand vous êtes en centralité qu'il nous faut aujourd'hui reproduire.

Tout cela, en fait, a amené des collectivités à la gestion du risque en intégrant, dans l'aménagement, des dispositifs de protection de manière à ce que l'aménagement, qui va être réalisé, permette de pouvoir soit absorber une montée des eaux soudaine, soit accepter que celles-ci traversent. Parce que l'aménagement qui a été réalisé permet que la dissipation se crée un peu plus loin dans les terres, parce qu'on aura pensé à créer une retenue d'eau pour capter cette montée des eaux, faire en sorte que du mobilier puisse être évolutif pour avoir un seuil qui augmente de 1 m pour anticiper les hausses dans les 50 prochaines années...

Là, tout ceci a mis autour de la table, que ce soit des aménageurs, des architectes, des collectivités, l'État qui a dû aussi s'adapter, puisque on parle d'adaptation au changement climatique mais pour s'adapter, il faut aussi adapter ses postures, adapter ses textes pour faire en sorte qu'on tienne compte de cette réalité. Et c'est finalement les territoires sur lesquels il y a eu le plus de victimes qu'on a pu s'adapter plus vite dans les postures. Alors que pour d'autres territoires, il faut encore attendre les catastrophes...

Parce que je le vois, on a GEMAPI, mais nous on en est au stade des études pendant que d'autres en sont à la réception des travaux ! C'est toute la différence. Alors que Xynthia est applicable pour tous depuis le même nombre d'années !

Stéphanie SENET

Merci. Alors on va essayer d'aller sur l'échelle nationale cette fois-ci, avec vous, Vivian Dépoues, vous êtes responsable de la thématique adaptation changement climatique d'I4CE. Vous avez réalisé plusieurs études sur les besoins des collectivités en termes d'adaptation et notamment en ingénierie. Est-ce que vous pouvez nous transmettre un peu les résultats de ces travaux ?

Vivian DEPOUES, Responsable thématique Adaptation au changement climatique - I4CE

Effectivement, j'étais très content d'entendre depuis le début de nos discussions que les chiffres d'I4CE ont été cités plusieurs fois.

Nous, comment on fait pour évaluer les besoins, dans nos méthodes, nos besoins d'investissement pour atteindre nos objectifs climat ? On ne part pas de grande modélisation pour aboutir à des gros chiffres. On essaie de partir concrètement : c'est quoi les objets dans lesquels à un moment il faut investir, si on veut atteindre nos objectifs ? Et donc, c'est vrai, que dès qu'on parle d'émissions de gaz à effet de serre, on ajoute assez vite des besoins d'investissement.

Quand on a commencé à se poser la question de l'adaptation aux conséquences du changement climatique, on s'est dit « ben en fait on n'en est pas tout à fait là ». Il y a une chose qui est vraiment bloquante aujourd'hui ce sont ces questions de moyens humains et d'ingénierie. Donc il faut zoomer à un moment là-dessus. Et en fait pourquoi on a ces questions-là ?

Je pense qu'on peut se dire qu'on a deux types de situations dans les besoins d'action pour l'adaptation :

- On a un certain nombre de sujets pour lesquels se préparer à + 4 degrés, ce n'est pas forcément faire des choses fondamentalement différentes de ce qu'on faisait jusque-là. **C'est continuer à déployer la transition énergétique en se posant des questions de mobilité, de transport en commun, c'est rénover des bâtiments, c'est**

moderniser des aménagements mais c'est le faire en se disant : faisons-le dans un contexte différent, un contexte dans lequel le climat est variable et en train de changer.

Et ça, ça fait quand même une sacrée différence, parce que jusqu'à aujourd'hui – et c'est une des choses qui devrait changer avec le PNACC 3, on en est extrêmement content – on continuait à faire ces investissements, et on continue encore, je pense que vous avez toutes et tous des exemples en tête comme si le climat n'était pas en train de changer. Chaque fois qu'on parle, on a des gens qui nous disent « Effectivement on a rénové un gymnase l'année dernière et, l'été dernier, on a vu qu'il était invivable » ou « on investit des milliards pour moderniser des réseaux de transport mais on continue de considérer que la crûe de référence, c'est la crûe historique. » **Et à un moment, se poser cette question dans un contexte de climat qui change, ce n'est pas juste qu'on n'y a pas pensé, c'est que ce n'est pas si simple, parce que ça demande d'autres compétences. Typiquement arriver à manipuler de la donnée climat, ce n'est pas à la portée de tout acteur, collectivité, c'est une certaine expertise ; c'est demain, dialoguer avec des gens avec qui on ne dialogue pas. Donc, c'est une demande nouvelle.**

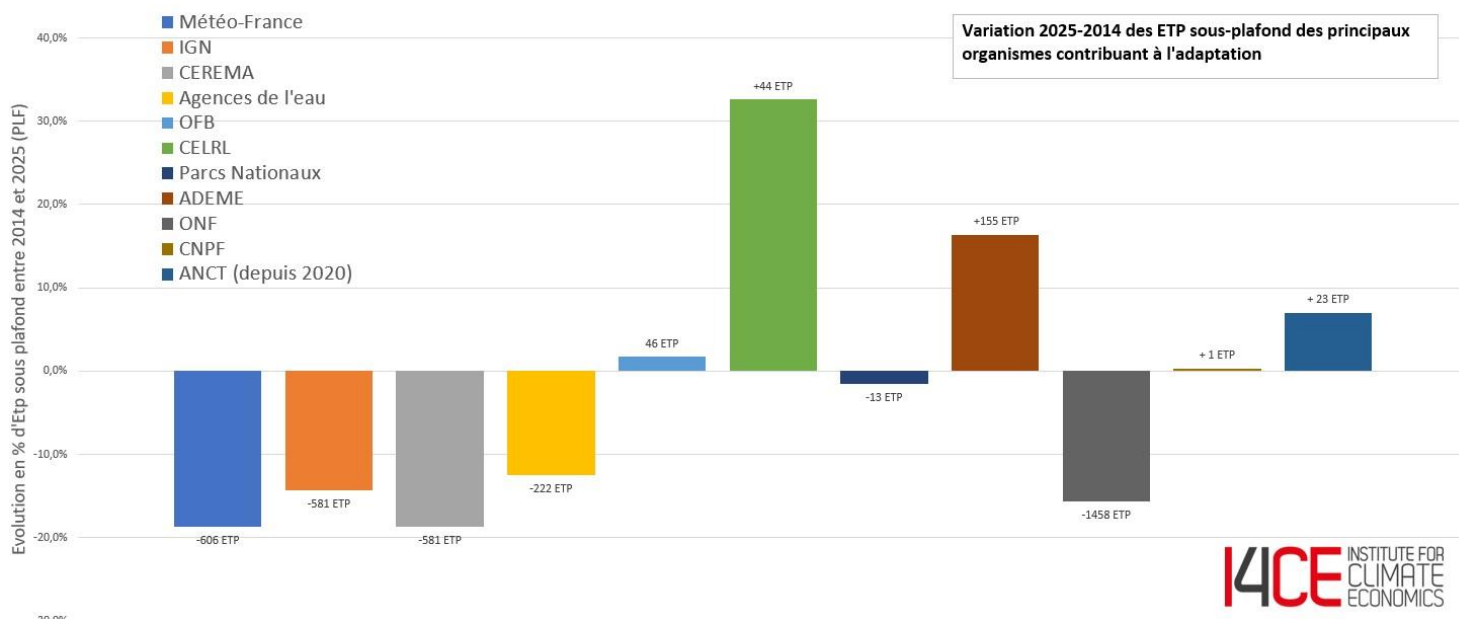
Puis, l'autre élément qui est quand même très, très embêtant – et vous l'avez dit tout à l'heure dans vos retours d'expérience – **c'est qu'on a quasiment que des situations particulières.** Rénover un bâtiment, en règle générale, il y a certaines choses qui sont génériques. **L'adapter au climat c'est refaire des questions qu'on faisait très bien avant, où on ne faisait pas les mêmes bâtiments à Perpignan à Rennes ou à Strasbourg.** Et donc les moments, les endroits où il s'agit de faire la même chose mais autrement, ça demande ce type de compétence, ce type de moyens, ça demande d'y passer du temps, ça demande de l'intelligence et donc on arrive sur ces questions d'ingénierie.

- Puis, **après on a un deuxième type de situation, qu'on commence tout juste à voir en termes d'adaptation, qui sont les endroits où on peut plus faire ce qu'on faisait jusque-là.** C'est le cas effectivement de certaines questions d'aménagement du littoral. Je pense à la montagne où on a bâti des modèles économiques autour des sports d'hiver. Je pense à des questions agricoles et, là, on touche à des questions où **s'adapter ça va vouloir dire transformer des choses, généralement sans modèle tout fait, sans solution générique.** On va pouvoir remplacer le ski systématiquement par une autre activité. Donc forcément ce n'est pas facile, forcément ça coince, forcément ça prend du temps.

Et là, on a besoin aussi d'abord de temps et de gens sur le terrain. Cette fois, encore pour des questions techniques, mais aussi... tout à l'heure on parlait d'accompagnement au changement et je ne vois pas comment ça peut être fait autrement qu'avec des gens qui labourent le terrain, qui font de la dentelle, qui vont voir, qui mettent en face c'est quoi vos besoins à vous, ça vous impacte comment. Changer OK mais alors dans quel laps de temps et ça c'est des choses où voilà ça va prendre du temps sur le terrain. Et donc, c'est pour ça que, nous, on

en est venu assez vite à cartographier tout ça, il y a 2-3 ans, on avait publié une petite note où on avait essayé de recenser ces différents besoins de l'ingénierie.

C'est vraiment toute cette palette qui va de l'accompagnement au changement de choses - qui sont vraiment de l'animation quasiment de *l'organizing*, pour utiliser d'autres termes, local, jusqu'à des choses très techniques, d'être capables de discuter avec des gens qui font du service climatique, des questions aussi très techniques thématiques :



Voilà faire un bâtiment adapté c'est remobiliser des compétences d'architectes. Globalement les architectes savent très bien faire quand on leur dit « C'est ça qu'on veut faire, on a le temps et non vous ne faites pas le même bâtiment ici que celui que vous avez copié-collé ailleurs. »

Stéphanie SENET

Et au-delà je crois même que vous appelez à la création d'un service public de l'adaptation c'est quelque chose qui serait comme un guichet unique qui permettrait peut-être de structurer tous ces besoins d'ingénierie.

Vivian DEPOUES

Alors c'est effectivement dans ces termes-là qu'on l'avait formalisé il y a il y a 2 ans – c'était au moment des discussions sur le PNACC 3, c'était avant qu'il y ait la mission adaptation qui est déjà une forme de convergence de certains outils et opérateurs de l'État.

FIGURE 1 : LES RÔLES À REMPLIR POUR COMBLER LES MANQUES DE L'OFFRE EXISTANTE DE SERVICES D'ADAPTATION

ANIMATION DE COMMUNAUTÉS DE PRATIQUES ET DE GROUPES DE TRAVAIL				
RÔLE VIS-À-VIS DE CEUX QUI DOIVENT S'ADAPTER : COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES, ADMINISTRATIONS	1. Point d'entrée unique • Interventions de sensibilisation • Réponses aux questions les plus fréquentes (FAQ) • Annuaire	2. Soutien à la construction d'une démarche Aide à la construction de cahiers des charge ; proposition d'un cadre, d'un processus ; assemblage des compétences dont gestion de projet et facilitation, de l'animation d'une démarche d'intelligence collective	3. Conseil « scientifique & technique » • Aide à l'élucidation et à la formulation des besoins réels • Familiarisation (formations...), aide à la montée en compétence vis-à-vis de ce type particulier de connaissances • Orientation – neutre – vers les bons interlocuteurs/outils/données • Animation/facilitation/médiation de l'interface avec le monde de la recherche quand des échanges approfondis ou des projets de co-constructions sont nécessaires	4. Mutualisation de la demande et co-construction de projets de R&D Quand de nouveaux besoins de développements de données ou de méthodes communs sont identifiés
	6. Animation, certification et orientation vers les offres publiques et privées de services de qualité • Coordination de l'offre publique inter-opérateurs de l'État • Définition des cadres de référence d'intervention et certification ou labellisation des bureaux d'études privés	5. Pérennisation des services climatiques Organisation de la prise en charge de la vie (maintenance, mises à jour, accessibilité, SAV...) des services développés par la recherche lorsqu'aucun modèle économique autoporteur évident n'est trouvé		

@I4CE_

On l'avait aussi formulé comme ça parce qu'on se rendait compte que tous les opérateurs dont on allait avoir besoin avec des nouvelles missions, des nouveaux sujets, quand on regarde le suivi budgétaire, année après année, c'était parmi ceux qui voyaient leurs moyens plutôt contractés, atrophies. Là on va avoir un problème. On a des nouvelles missions – on va dire c'est la logique de la trajectoire de réchauffement de référence – il faut mettre à jour tous les documents de prévention des risques, tous les documents d'urbanisme, tous les documents d'aménagement en tenant compte de ce nouveau sujet. Ça va demander de l'accompagnement ça va demander du temps, c'est des nouvelles missions et, en face, on a des opérateurs qui en ont de moins en moins. Et là, on a une question. Donc on avait fait cette proposition dans ce sens-là.

Je pense que sur la forme, c'est une autre voie qui a été prise plutôt de meilleure coordination entre acteurs. On a des débats aujourd'hui sur le rôle des agences etc. C'est moins notre rôle de dire quelle est la bonne forme.

Par contre, ce sur quoi je vais insister c'est concrètement : c'est quoi les compétences dont on a besoin ? Il y a des opérateurs de l'État qui se sont musclés sur ces compétences là également en termes de type de profils. Peut-être si je peux insister sur une petite chose là-dessus qu'on avait mise en avant dans cette note sur le service public de l'adaptation, c'est que souvent on pense à certaines des compétences qui sont nécessaires pour s'adapter au changement climatique – on pense notamment au côté cartographier l'exposition, comprendre l'aléa. Mais en fait il y a aussi des choses auxquelles on pense un peu moins et qui sont extrêmement importantes. **S'adapter, ça veut aussi dire très bien comprendre les sensibilités de son activité de son territoire. Et là aussi on est sur des questions qui demandent du temps de terrain du temps de compréhension sectorielle.**

Comprendre les questions agricoles pour être capables d'avoir des débats sereins sur les besoins d'eau, à quel moment le stockage a un sens ou pas, c'est comprendre l'évolution de l'aléa c'est discuter avec le BRGM, Météo France pour comprendre les précipitations mais c'est aussi comprendre les dynamiques d'écoulement des eaux sur le territoire, c'est comprendre les usages. Et on ne fait pas de l'agriculture de la même manière dans les Deux-Sèvres, qu'à Chambéry, qu'ailleurs.

Et en fait là aussi on a vraiment besoin d'un panel assez large de compétences et c'est vrai quand on avait publié cette note on avait dit **les ALEC oui forcément, il y a aussi un rôle extrêmement intéressant de ces gens qui labourent le terrain, de ces conseillers-là qui connaissent ces sujets quand on parle d'adapter la rénovation du bâtiment, d'intégrer l'adaptation au changement climatique dedans.** Bien entendu que les spécialistes de ces sujets doivent être là aussi. Et puis d'où l'intérêt aussi de coupler les questions d'adaptation à l'atténuation comme ça effectivement on intègre le réflexe adaptation.

Stéphanie SENET

Oui, réflexe adaptation, on pense mission adaptation. Je me tourne naturellement vers vous Baptiste Perrissin Fabert, directeur général délégué de l'ADEME. La mission adaptation justement elle réunit plusieurs agences d'État dont l'ADEME. Est-ce que c'est une réponse justement de l'État pour mieux accompagner les collectivités ?

Baptiste PERRISSIN FABERT, Directeur général délégué de l'ADEME

Alors bonjour à toutes et à tous. Merci beaucoup pour l'invitation.

Alors comme ça a été dit, la ministre Pannier a présenté le PNACC 3 récemment. Donc si c'est le PNACC 3 c'est qu'il y a eu un PNACC 1 et un PNACC 2. Ce n'est pas pour faire injure à mes camarades de la DGECC mais c'est vrai que collectivement je crois que les PNACC 1 et 2 n'ont pas laissé des souvenirs impérissables, ils n'ont pas créé une mobilisation folle sur les territoires sur l'adaptation. Et je crois que on est dans un moment vraiment différent aujourd'hui avec le PNACC 3. En tout cas moi ce qui me frappe c'est vraiment la montée en compétence collective sur le sujet. On est vraiment dans un autre moment. Donc ça c'est un premier point.

C'est vrai qu'au cours des dix dernières années, je pense qu'il n'y a plus beaucoup de collectivités qui n'ont pas dû faire face, d'une façon ou d'une autre, à un événement extrême. Alors ça, c'est la façon un peu la plus radicale enfin d'être confronté au changement climatique. **Et je pense qu'aujourd'hui tout le monde a compris qu'il vaut mieux être dans une logique d'anticipation que dans une logique de réaction.**

Et c'est vraiment tout l'enjeu de la fameuse trajectoire 4°, la TRACC du PNACC - c'est une succession d'acronymes mais bon on est tous bilingues maintenant avec ces acronymes. **Et donc je crois que ça a été très bien dit par Vivian : la bonne nouvelle c'est que finalement ce n'est pas si coûteux que ça à court terme.** Ce dont on a fondamentalement

besoin c'est d'injecter de la matière grise sur le sujet et de créer ce réflexe adaptation dont il a été question pour que dans toutes les décisions d'investissement, **que ce soit quand on refait une route, quand on refait une école etc., on se pose cette question de cette projection du climat et éviter à tout prix la mal-adaptation qui serait l'investissement qu'on regretterait dans quelques années.** Et peut-être autre point aussi avant de parler vraiment de « mission adaptation » qui était la question.

Ce qui me frappe c'est que, contrairement à l'atténuation, où là c'est vrai que les collectivités, à part certaines qui sont très engagées – vous nous avez parlé de l'Agence pour le climat qui est vraiment un modèle – on voit qu'il y a des collectivités qui prennent le sujet à bras le corps, **il peut y avoir la tentation, avec l'atténuation, de se défausser un peu en disant de toute façon c'est pas vraiment ma responsabilité et puis quel sera l'impact de mon effort. Alors que sur l'adaptation là c'est très concret c'est le cadre de vie de mon territoire et je n'ai pas d'excuses en fait quand je suis responsable d'une collectivité.** Donc je crois que ça c'est aussi un important et qui parle aux collectivités.

Maintenant sur le service public de l'adaptation dont il était question dans la note d'I4CE, on a essayé à travers le PNACC, il y a une mesure qui porte sur la mission adaptation qui essaie de coordonner en tout cas l'offre des opérateurs de l'État sur le sujet. Et c'est vrai qu'au cours des 10 dernières années que ce soit Météo France, que ce soit le CEREMA, l'ADEME de mon côté, les agences de l'eau, l'Office français biodiversité, tous les opérateurs de l'État ont été interpellés par les collectivités pour dire « on a un sujet d'adaptation comment vous pouvez nous aider ? ».

Donc chaque opérateur a essayé de bien faire son travail et de développer une offre d'accompagnement des collectivités en fonction de ces prérogatives d'opérateur d'Etat. Mais au bout de 10 ans quand on accumule toutes ces offres des opérateurs, **il pouvait y avoir une impression un peu de dispersion ou de confusion de qui fait quoi sur le sujet et ça pouvait être très compliqué.** Si pour désimperméabiliser la cour de l'école, il faut aller voir les agences de l'eau ; pour ensuite s'occuper des infrastructures de transport là c'est le CEREMA. Pour avoir une stratégie globale c'est l'ADEME. Bon on peut bien comprendre que là c'est compliqué.

Donc **l'intention de la mission adaptation c'est de créer un point d'entrée unique pour recueillir le besoin des collectivités et ensuite d'aller faire un peu la gare de triage vers les différentes offres des opérateurs de l'État.** Et donc on a créé dans chaque région un binôme ADEME / CEREMA qui fait office en fait de point d'entrée unique. On a formé ces binômes à l'intégralité de l'offre sur l'adaptation de tous les opérateurs. Ils reçoivent le besoin de la collectivité et ensuite ils redistribuent vers les opérateurs qui peuvent répondre aux besoins de la collectivité. **Et donc on essaie un peu d'internaliser la complexité de l'offre.**

Et puis ensuite pour 100 territoires pilotes, là on a développé vraiment un suivi qu'on espère pouvoir répliquer à plus grande échelle quand on aura bien testé la formule vraiment d'un accompagnement sur-mesure de 100 territoires avec une méthodologie à 360° que

l'ADEME a développée qui s'appelle TACCT et qui permet vraiment de suivre, faire le diagnostic, piloter les différentes mesures d'adaptation et puis ensuite suivre les progrès. Donc ça on le fait sur 100 collectivités et on espère pouvoir le généraliser. En tout cas aujourd'hui ce point d'entrée unique, il existe C'est ce binôme ADEME / CEREMA qui a été créé et on peut rediriger vers tous les opérateurs de l'État ensuite.

Stéphanie SENET

Et est-ce que déjà une évaluation de l'expérimentation du dispositif est envisagée ? Je crois que c'était en novembre que l'expérimentation a été lancée. On saura bientôt si ça marche.

Baptiste PERRISSIN FABERT

Là on est un peu en temps réel parce qu'on a annoncé cette expérimentation au Salon des Maires, donc l'automne dernier. Donc là on a mis en place le dispositif et oui je pense qu'au prochain Salon des Maires, on pourra déjà tirer les premières leçons et j'espère pouvoir annoncer une forme de généralisation.

Stéphanie SENET

Vivian, je me retourne vers vous parce que vous avez analysé l'évolution des moyens en fait qui étaient dédiés à l'adaptation si je ne me trompe pas et est-ce que vous pourriez nous dresser le tableau rapide de ces financements parce que c'est bien le sujet de cette table ronde.

Vivian DEPOUES

Juste un tout petit rebond sur un des points qui vient d'être évoqué sur le PNACC 1 et 2, une toute petite nuance il y a quand même une chose par rapport au thème d'aujourd'hui dont on bénéficie pour pouvoir avancer sur ce sujet, c'est qu'il y a une chose sur lesquelles les deux premiers PNACC avaient énormément permis d'avancer c'est justement toute la dimension connaissance, expertise.

On a des services climatiques, on a des outils aujourd'hui qui je pense, quand on compare avec d'autres pays et d'autres pays européens, sont extrêmement riches. Et donc là, on a un sujet de comment on les mobilise au service des territoires. Mais aujourd'hui si on veut travailler sur l'eau, tout ce qui a été fait par exemple dans l'étude EXPLOR 2, à mobiliser pour faire des études pour travailler sur quels sont les projets des territoires etc., c'est d'une richesse où je pense que beaucoup de pays nous l'envieraient. Il y a quelques personnes qui travaillaient historiquement sur ces sujets. C'était une parenthèse mais quand même cet héritage là... on a les bases en fait pour faire de l'adaptation.

Après ? Sur les moyens alors c'est un travail qu'on a en cours à l'ACE. Donc je peux vous donner des premiers éléments mais on aura une vision, une photo un peu globale dans quelques mois des moyens dédiés à l'adaptation. Je pense qu'il y a deux niveaux de lecture. Il y a les moyens qui sont explicitement dédiés à l'adaptation au changement climatique où on peut mettre bout à bout les différents dispositifs auxquels font référence les différents outils principaux. On a déjà parlé de certains : c'est le fonds Barnier qui historiquement finançait de la prévention mais de plus en plus c'est de la prévention dans un contexte de changement climatique, donc c'est de l'adaptation, qui a été augmenté puisqu'il a été porté à 300 millions d'euros cette année, avec 75 millions en plus. Il y a un dispositif sur la question de retrait gonflement des argiles. Il y a le fonds vert qui a une part adaptation donc il y a des choses. Peut-être l'autre qu'on peut citer aussi, qui est quand même important, c'est les moyens des agences de l'eau, qui ont vraiment l'adaptation au cœur de leur programme, avec un certain nombre d'actions.

Après nous, ce qu'on essaie de faire c'est de voir quels sont les moyens disponibles et quels sont les besoins. Clairement nous, par rapport à nos évaluations de besoins, on voit qu'à un moment ça ne sera pas suffisant. Il y a une vraie question là-dessus.

On connaît le contexte budgétaire et on sait que ces arbitrages-là, c'est déjà des moyens sur l'adaptation mais à des moments on espérait, on voyait venir plus. Je prends un seul exemple : le fonds Barnier, il a été augmenté effectivement de 75 millions d'euros. Sauf que vous savez aussi que la surprime Cat Nat obligatoire a également été augmentée pour faire en sorte que le régime reste à l'équilibre. Historiquement parce que maintenant – désolé c'est un tout petit peu technique – mais le fonds Barnier a été budgétisé. Avant, il y avait une part du fonds Barnier qui était mécaniquement – enfin une part de la surprime Cat Nat qui était mécaniquement attribuée à la prévention sur le fonds Barnier. Si on avait suivi la même trajectoire d'indexation que celle qui existait avant, on ne serait pas à 300 millions, on serait à 450 millions. Juste pour donner une idée du fait que, oui on a augmenté mais parce que finalement on avait la ressource aussi, on n'a pas mis autant. Après c'est des arbitrages, dans un contexte budgétaire qu'on connaît.

Le retrait gonflement des argiles, les différents rapports d'évaluation qu'on a eu ces dernières années – que ce soit le rapport Langrene qui en parlait, le rapport Lavarde le rapport Ledoux – ils situaient plutôt un besoin autour de 100 millions par an. On est plutôt à 30. Voilà c'est juste pour donner quelques idées.

Après ceci étant dit, je pense qu'on est à un moment de l'adaptation où on est sur les premières étapes, les premières marches. Il y a pas mal de choses pour avancer sur ces étapes-là. **La question elle est devant nous, au moment où on sera sûr de la généralisation, le moment où on ne sera plus à qu'est-ce qu'il faut, à se poser les bonnes questions mais à avoir les arbitrages.**

Il y a la question littorale par exemple où on sait que la question de réaménagement, de relocalisation du littoral, ça ne va pas juste demander quelques fonds pour des premières études, ça va demander d'accompagner dans la durée des projets de territoire. Là il y a

plein de propositions sur la table. Le Comité national du trait de côte par différents acteurs, les arbitrages, ils sont devant nous. Pareil sur la montagne, on aura une vue d'ensemble à la fois des fonds dédiés qui nous semblent contribuer à l'adaptation, disponible au mois de juin.

Stéphanie SENET

Merci. Tristan Lahais. Est-ce que vous vous avez des propositions de financement, d'évolution de financement par rapport à l'adaptation et par rapport à concrètement vos besoins sur le territoire ?

Tristan LAHAIS

D'abord peut-être d'emblée vous dire que lorsque j'ai été invité à participer à cette table ronde, il y a peut-être une petite confusion, moi j'avais entendu que la question qui était posé c'était celle du financement pas simplement de l'adaptation mais des politiques de transition climatique sur l'ensemble des territoires. C'est pour ça que j'ai une réponse à vous faire mais qui n'est pas circonscrite à la question à l'adaptation. Je faisais cette réflexion parce qu'en réalité, un certain nombre de réflexions ont déjà été émises dans la table ronde précédente. Et je ne veux pas être redondant.

Mais toutefois d'abord dire peut-être qu'il n'y a rien d'accusatoire quand je citais tout à l'heure ce qu'ont été des politiques agricoles ou ce qu'ont été des politiques de développement urbain. On doit tirer les leçons, les enseignements de politiques qui ont été menées de bonne foi, sans connaissance forcément des conséquences climatiques dont on a connaissance dorénavant. Mais de la même manière qu'on ne doit pas être démagogique sur ce volet-là, je crois qu'il faut être d'aucune démagogie non plus quand on désigne de manière assez arbitraire des agences, des normes etc., sans rien dire de ce que cela peut recouvrir derrière en termes de capacité d'ingénierie, d'accompagnement des acteurs etc. Je dis ça parce que c'est quand même un peu dans le débat public aujourd'hui et il me tenait de le rappeler d'autant plus que ça a été bien dit auparavant.

L'introduction à cette table ronde était significative, par une agence locale qui est en fait la mutualisation de ressources publiques, qui a été créée pour accompagner tous les acteurs à due proportion de leurs besoins.

Il faut mettre en évidence effectivement l'asymétrie ou plutôt la contradiction de modèles de développement avec des modalités de financement dont on a aujourd'hui besoin. Deux exemples. **Le premier c'est une part substantielle du financement des régions est adossée à l'immatriculation de véhicules.** Plus les véhicules sont lourds, plus leurs recettes sont importantes ! On leur demande de faire des mobilités décarbonées. Petite contradiction.

Deuxième contradiction et qui pour moi est beaucoup plus importante c'est le **modèle historique de financement du développement urbain des réseaux, des services publics**

etc. qui est en réalité fondé sur l'appropriation des ressources naturelles pas chères. Toutes nos grandes métropoles et même nos petits bourgs, ils sont financés par en réalité l'achat de terres agricoles à moindre coût et les constructions qu'on va y réaliser, l'excédent public, va permettre de financer les réseaux publics etc.

Aujourd'hui, on est dans une situation où on ne peut plus pour des raisons écologiques évidentes, cf le ZAN mais on n'a pas non plus les excès que cette situation pourrait rapporter pour faire ce qu'il faudrait faire en termes de rénovation. Voire même c'est pire, comme on doit racheter / construire sur du privé déjà bâti. On doit racheter du privé déjà bâti à du propriétaire privé dans un contexte de raréfaction du foncier et donc de croissance des prix. Donc le système aujourd'hui il arrive un peu « à l'os » parce qu'on enrichit des propriétaires privés, quels qu'ils soient et au lieu d'avoir des excédents on a au contraire des déficits publics qui sont incompatibles avec le financement, par ailleurs, de la transition écologique. Voilà ce que je pourrais dire à ce stade en termes d'illustration.

Après il y a plein de recommandations. Le recours à l'emprunt... Mais qui renvoient aux grands arbitrages de finances publiques que l'on connaît aujourd'hui dans ce pays.

Stéphanie SENET

Merci. Danielle Dambach, vous m'aviez dit en préparation de ce colloque aussi les difficultés à toucher des fonds du fonds vert en fait par rapport à l'adaptation etc., quelles sont vos recommandations ou en tout cas vos perceptions ?

Danielle DAMBACH

Alors puisqu'on est sur la question du financement de l'adaptation, c'est vrai qu'on peut le voir sous différents angles.

Il y a un angle dont on n'a pas parlé encore c'est comment faire pour que ça coûte moins cher, c'est-à-dire, l'anticipation. Comment on anticipe ce monde qui se réchauffe pour pas qu'il se réchauffe encore plus ? Puisque c'est ça aussi c'est se dire on est dans un territoire à + 4° degrés, peut-être que d'ici 2100 ce sera même jusqu'à + 6°. Comment on fait ? Et vous le disiez, on a cette responsabilité parce que si on n'anticipe pas, ça coûtera encore plus cher !

Alors il y a un levier extrêmement intéressant que j'explore moi puisque je suis en charge de la planification écologique, c'est-à-dire, il me faut concilier le Plan climat avec la planification urbaine de l'Eurométropole de Strasbourg. C'est déjà éviter l'étalement urbain, le plus possible au regard de la zéro artificialisation nette mais aussi au regard des îlots de chaleur.

Quand je regarde les 33 communes de notre métropole, plusieurs d'entre elles sont exposées à 100 % de leur territoire aux îlots de chaleur, d'autres seulement à 30-40 ou 50%. Donc il y a déjà une inéquité, une inégalité par rapport à ça. Certaines communes,

il fait bon y vivre quand il fait chaud et d'autres communes c'est terrible. Et puis c'est aussi une question de justice sociale, de cohésion sociale. C'est évidemment dans les QPV - les bailleurs font par ailleurs beaucoup d'efforts en termes de rénovation et de sobriété, équipent et isolent leurs immeubles et c'est très bien - mais ce sont les habitants les moins bien dotés qui vivent dans les logements qui sont des passoires thermiques qui souffrent le plus en été comme en hiver.

Donc, il est extrêmement important pour moi d'anticiper ça dans le cadre du PLUI, d'inscrire par exemple certains ilots, les cœurs d'ilots qu'on voit dans nos communes, pour que ces cœurs d'ilots soient gravés, qu'un espace planté à conserver et à créer par exemple, pour que on ne soit pas tenté encore de spéculer sur le fond de son jardin mais qu'au contraire... L'enjeu climatique est supérieur au fait de construire à l'arrière de son jardin. C'est lutter contre le réchauffement climatique. Permettre aussi la désimperméabilisation et la perméabilité des sols.

Donc inscrire au niveau de la planification urbaine les continuités écologiques, les trames vertes et bleues, inscrire ces fameux espaces à conserver, ça s'anticipe parce que dans nos communes, quand vous avez un terrain constructible et que vous vous dites "Mince c'est dommage là ce joli verger au fond de la parcelle, il va disparaître. C'est terrible mais comment je peux faire pour que le promoteur ne le fasse pas ?" Mais si vous ne l'avez pas anticipé en planifiant que cet espace soit conservé et ben ce n'est pas possible. Et du coup ça a un coût climatique absolument important. Donc je voulais juste un peu insister là-dessus parce que ça n'a pas encore été dit.

Par ailleurs au niveau de l'État, évidemment qu'on a besoin que des acteurs comme l'ADEME, le CEREMA, l'Office Français de la Biodiversité enfin que toutes les personnes qui nous conseillent et qui nous accompagnent soient à nos côtés parce que seul on ne peut pas s'en sortir.

Je donne juste un exemple. On a à l'Eurométropole de Strasbourg un contrat Eau-climat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Ce contrat sur 4 ans, 2021 à 2024, représente un montant d'investissement de 285 millions d'euros, c'est énorme. On nous a aidés ; enfin l'aide de l'État a été de 11 %, 32 millions d'euros. **Vous me direz c'est énorme, c'est déjà beaucoup. Sauf qu'au regard des 285 millions d'euros, ce n'est pas assez.**

Donc là moi je bute un peu sur comment on fait. Si à un moment donné, on n'a pas pris toute la mesure du coût de l'adaptation et ben nous à un moment donné, les collectivités locales on va être un peu le bec dans l'eau – tant qu'on a de l'eau encore. Mais on a besoin vraiment d'être soutenues, pour que nos capacités à agir ne soient pas diminuées et puis aider les plus démunis.

Une chose qu'on n'a pas dite tout de suite là mais encore ce sont toutes les migrations climatiques qu'il va y avoir et qui sont déjà là, qui sont présentes sur notre territoire et qui vont malheureusement encore s'intensifier.

Je crois là aussi il faut prendre toute la mesure et planifier tout cela et le planifier en responsabilité. **Alors est-ce qu'il faut, je ne sais pas comment il faut faire au niveau financier, mais prendre une part de notre budget de telle manière à ce qu'il revienne automatiquement aux questions d'adaptation ?** Oui, pourquoi pas. **Moi ce qui m'a frappé c'est que nous avons été évalués sur notre stratégie d'adaptation l'année dernière à l'Eurométropole de Strasbourg alors que nous avons fait tout ça un peu tout seuls. Je me suis dit quand même l'État est un peu gonflé de chercher à nous évaluer alors même que on n'a pas eu encore pleinement ni le PNACC 3, qui maintenant vient d'arriver, ni les fonds Barnier re-fléchés et amplifiés. Donc je note tout ça en tout cas sans moyens de l'État, je ne vois pas comment on va faire.**

Stéphanie SENET

Vous avez dit le mot clé, le coût de l'adaptation c'est un débat qui vient de s'ouvrir qui doit avancer. Mickaël Cosson sur le coût de l'adaptation comment percevez-vous la nécessité de financement enfin comment l'évaluer et comment le financer ?

Mickaël COSSON

Je crois que la difficulté aujourd'hui c'est le logiciel dans lequel on se place aujourd'hui. En fait on sait très bien que toutes les actions qui pourront être menées le seront par le biais des collectivités qui, elles, ont un autre curseur qu'on leur pointe chaque année c'est la dette financière.

Et tant qu'on continuera à intégrer tous les investissements qui sont nécessaires pour justement répondre aux aléas climatiques auxquels on est confronté et qu'on viendra les ajouter à l'endettement d'une commune et bien on n'y arrivera pas. Parce que, du coup, il y a des investissements qui sont nécessaires sur d'autres domaines et d'autres qui sont nécessaires pour les raisons climatiques qui ont été évoquées. Et si ce n'est pas la collectivité à l'instant de son mandat qui le fait, ce sera la suivante qui le fera puisqu'en fait on a une dette environnementale à combler également.

Et je crois qu'aujourd'hui, il va falloir utiliser des leviers qu'à d'autres moments on utilisait pour d'autres thématiques. Je pense à l'électrification de la France. Il y a un moment, en fait, on a changé les logiciels pour permettre que la France s'électrifie et qui avait donc des partenaires tels que la Caisse des dépôts et consignation, qui est désormais appelée la Banque des territoires, qui accordait des prêts à taux très longs parce que c'était nécessaire de le faire, sinon, on serait encore à la bougie.

Si on veut que justement l'accélération de la transition se fasse, qu'on parle d'investissements pour tenir compte de ce changement climatique qui puissent être menés non pas dans les 50 prochaines années mais dans les 10 prochaines, et bien en fait c'est tout simplement de **pouvoir sortir de la dette financière des collectivités tous les investissements qui seront réalisés, pour réduire les îlots de chaleur, pour réduire justement**

l'arrivée de l'eau qui à l'époque mettait 3 jours et met maintenant 3h. Tous ces aspects là en fait il faut pouvoir les quantifier et les sortir.

Ça, c'est une des solutions que je vois parce que se tourner vers l'État, avec les autres enjeux qui se dessinent aujourd'hui, ne sera que repousser les solutions alors qu'aujourd'hui on a besoin de solutions concrètes qui soient apportées, pas après les catastrophes mais justement avant que les catastrophes ne se multiplient.

Donc pour moi c'est un levier qu'il va falloir utiliser, comme ça a pu être le cas à d'autres moments quand il a fallu reconstruire après une guerre. **Aujourd'hui, on a une guerre face à nous.**

Il nous faut trouver d'autres leviers, sans finalement pressuriser davantage encore ou dire d'une collectivité qu'elle ne fait pas assez ou qu'elle ne peut pas faire plus parce que du coup vous avez déjà un endettement qui est trop important. Je crois qu'il y a une culture du bon sens qu'il nous faut avoir.

Et puis, dernier point, il va nous falloir aussi avoir davantage d'ingénierie. Pour avoir davantage d'ingénierie, c'est accepter aussi que les formations changent. J'étais avec l'université de La Rochelle. Aujourd'hui, lorsqu'on a des chercheurs qui sont en capacité d'apporter des solutions à des collectivités et bien en fait ils sont avec des couteaux suisses. Parce qu'aujourd'hui, on a des gens qui peuvent être très performants sur la tectonique des plaques et un peu moins sur la culture du risque. Donc il faut aussi qu'il y ait cet accompagnement qui soit mené parce que c'est une réalité. Aujourd'hui on a besoin d'ingénierie performante pour justement accompagner les collectivités. Ça passe aussi par des gens performants, et donc savoir les former. Et tant qu'on a encore des gens performants, qu'ils puissent former ces jeunes-là.

Stéphane SENET

Tristan LAHAIS, vous vouliez réagir.

Tristan LAHAIS

J'ai une toute petite remarque parce que j'ai des éléments d'accord avec ce qui vient d'être dit, puis quelques réserves aussi - c'est normal c'est une table ronde. C'est bien qu'on en débatte. Moi je partage l'idée qu'un certain nombre de dépenses puissent être calculées différemment dans le coût du déficit et de la dette. **Pour autant je pense qu'il y a une forme de facilité, d'ailleurs dans plein de sujets, à dire aujourd'hui il faudrait sortir les dépenses militaires, puis les dépenses d'atténuation puis les dépenses d'adaptation et je veux dire par là qu'on ne pourra pas tout continuer à produire, à consommer en ajoutant de l'armement, en ajoutant de l'écologie, en ajoutant de l'enseignement supérieur. Il y a un moment où nécessairement il va falloir qu'on choisisse et qu'on arbitre.**

Et je dis ça parce que de fait **on n'évacuera pas la question fiscale**, dans le prélèvement qu'il faut opérer à certaines opulences qui par ailleurs sont aujourd'hui un frein voire des problèmes climatiques. On n'évacuera pas cette question-là comme source de financement de la transition écologique. Je ne crois pas que le miroir aux alouettes on va tout sortir du calcul de la dette... Même si je crois qu'il faut qu'on puisse aborder le calcul de la comptabilité publique, y compris d'ailleurs de la comptabilité privée, je pense qu'il faut revoir les référentiels pour adapter tout ça au changement climatique, ça ne se fera pas simplement en additionnant des productions possibles, mais aussi en faisant des choix et en prélevant là où il y a des marges pour financer ce qui ce qui doit l'être.

Mickaël COSSON

Alors juste on a des points d'accord et évidemment on a des points de divergence ; moi l'idée, je suis assez pragmatique dans la façon de faire. Je ne suis pas en train d'inventer quelque chose, je suis juste en train de rappeler quelque chose qui a déjà eu lieu. **Et lorsqu'on était capable de le faire, la France n'était pas plus riche qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle avait juste des priorités à se fixer.** Et aujourd'hui, face aux aléas auxquels les collectivités sont de plus en plus confrontées, quand on sait par exemple aujourd'hui, les dégâts occasionnés par l'eau sont supérieurs au budget qu'on consacre aux agences de l'eau, c'est une réalité. Ça signifie qu'aujourd'hui, on passe plus d'argent à réparer qu'à anticiper les dégâts. Donc ça c'est une réalité dont il faut être bien entendu avertis.

L'autre point c'est aussi, je donne juste un exemple et puis après on aura l'occasion plus tard d'y réfléchir. Quand on sait que par exemple un concessionnaire qui travaille sur la thématique de l'eau, il est rémunéré en fonction de la quantité de mètres cubes qu'il vendra, en fait c'est peut-être réfléchir comment on fait pour donner une prime à celui qui va permettre de pouvoir apporter de la sobriété à la collectivité. Ça c'est des choses auxquelles on n'a pas pensé. Mais on a le même cas avec l'énergie. Donc c'est tous ces points-là qu'il nous faut regarder juste en se disant mais qu'est-ce qu'on veut ? On veut être plus sobre, on veut anticiper.

Et dernier point : lorsque, par exemple, vous savez que les taux d'assurance explosent que ce soit pour les collectivités même pour les SDIS... Je vais vous donner un exemple. Le SDIS, le jour où en fait il n'aura plus la capacité de pouvoir payer ses cotisations, et bien en fait les dégâts seront encore plus nombreux ! Aujourd'hui, en fait, c'est par exemple pour le SDIS 22, sa facture c'est x 2 vis-à-vis de l'assurance. Le jour où il décide de ne pas renouveler ses camions d'incendie et bien en fait il n'ira plus éteindre l'incendie et les dégâts seront supérieurs pour la collectivité ! Donc à un moment, c'est dire mais quel rôle je peux jouer, sur quel levier je peux appuyer parce qu'il y a des fois des frais qui sont de plus en plus inflationnistes, alors que finalement quand ces services disparaissent ça coûte encore plus à la société ! Et donc ce n'est pas vouloir se dire dépensons quoi qu'il en coûte, non. On sait que ça coûte énormément si parfois les dépenses qu'on ne mène pas ne sont pas réalisées.

Stéphanie SENET

Danielle DAMBACH, vous vouliez réagir.

Danielle DAMBACH

Ce qui vient d'être dit évidemment je le partage totalement, c'est une mesure et une réflexion de bon sens mais dans le fond on fait comment ? Je vois notamment dans le Bas-Rhin un certain nombre de communes qui n'ont plus les moyens de s'assurer tellement l'assurance a explosé, les franchises sont terribles. Et puis on se dit "Mais comment on a pu en arriver là ?" Et j'ai envie de dire c'est déjà le coût de l'inaction ! C'est déjà le coût, mais cela étant dit comment on en sort ? Comment on fait pour faire mieux ? C'est cet argent qu'on n'a pas et qu'on ne peut pas dépenser, ça veut dire qu'à terme, ça va être source de problèmes nouveaux. Un incendie qu'on ne peut pas éteindre ça va encore être pire que si on pouvait l'éteindre. Donc ça veut dire qu'il y a des territoires qu'on va abandonner, il y a des communes qui vont être abandonnées face à aux questions de l'aléa climatique. Ce n'est pas possible.

Donc, est-ce qu'on peut peut-être aussi réfléchir à imaginer des choses qui font que ça coûte moins ? On parlait des algues vertes en aparté. Ça coûte très cher en termes de santé etc. Est-ce qu'en amont, on pourrait se dire qu'on pourrait peut-être voter des lois qui vont vers une agriculture plus respectueuse de notre environnement et de notre santé et qui ne génère peut-être plus d'algues vertes ? Ce serait une des pistes peut-être qu'on pourrait explorer par exemple. Je suis désolé mais c'est un exemple qui me tient à cœur et c'est pareil pour les polluants éternels. Et c'est pareil pour plein de choses ! **On passe son temps à réparer des choses alors qu'on pourrait ne pas générer ces problèmes-là !**

Stéphanie SENET

C'est une invitation à revoir évidemment toute la fiscalité actuelle. Ce n'est pas que sur l'eau, c'est aussi sur l'énergie au regard de nouveaux objectifs ; c'est un gros travail. Baptiste Perrissin-Fabert, comment vous évaluez les perspectives d'avenir par rapport à l'accompagnement des collectivités ou leur autonomie aussi en termes d'adaptation ?

Baptiste PERRISSIN FABERT

Alors nous déjà on attend avec impatience les travaux d'I4CE, pour qu'on puisse bien objectiver ces financements. On ne mesure pas la chance qu'on a en France d'avoir un think tank comme I4CE qui apporte beaucoup de rationalité dans le débat. Donc on attend déjà ces chiffres. Et peut-être pour revenir sur ce sujet des coûts, je pense qu'il faut vraiment distinguer deux types d'investissements. Sur l'adaptation il y aura des investissements qui seront très défensifs pour lutter contre l'érosion du trait de côte, le retrait gonflement des argiles. Donc là oui ça va être un coût.

Et après pour tout plein d'autres investissements, en fait c'est des investissements qui devaient de toute façon avoir lieu, créer une école, rénover un bâtiment, les routes... Tous les 30 ans, faut refaire leur soubassement.

Et là faut se détendre un petit peu sur le sujet du financement puisque de toute façon, c'est juste les investissements normaux de la vie en collectivité et là ce qui est important, c'est d'éviter à tout prix la mal-adaptation et donc ces investissements qu'on pourrait regretter qui auraient un surcoût par la suite. Il faut vraiment qu'on distingue ça et il faut qu'on objective la part de ce qui relève vraiment de ces investissements défensifs et on voit les primes d'assurance qui explosent, des assureurs qui nous disent là franchement une France à 4 degrés on ne sait pas faire. Là il faut vraiment qu'on s'en occupe.

Stéphanie SENET

Merci beaucoup. Alors malheureusement, l'heure tourne il est 16h15 il y a peut-être le temps de prendre une petite question dans la salle s'il y en a une.

Marie-Laure LAMY, Directrice d'ALOEN

Ça va être un témoignage et une question pour l'ADEME, parce que je pense qu'il y a un grand absent quand même dont on n'a pas vraiment parlé, c'est l'adaptation de nos modèles économiques. Et je suis un peu épatée qu'on n'en ait pas discuté. Nous avec l'ADEME, on travaille depuis plus de 4 ans maintenant sur un programme qui s'appelle CoopTer pour « Coopération territoriale », où on essaie de développer des dynamiques en termes d'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Donc ce n'est pas arrêter de faire de l'économie, c'est arrêter de faire de l'économie basée sur des volumes et changer dans notre manière d'évaluer les richesses qui sont créées. Et donc ça, je sais que ce n'est pas toujours évident sur ce programme de coopération territoriale.

Je profite d'être là aujourd'hui pour savoir est-ce que l'ADEME a une feuille de route des ministères pour continuer à travailler ce sujet qui est pour moi éminemment nécessaire pour vraiment s'adapter sur l'adaptation des trajectoires économiques aussi bien des collectivités des entreprises que de nos associations d'ailleurs ?

Baptiste PERRISSIN FABERT

Merci beaucoup pour la question parce qu'effectivement ça c'est un sujet de prospective pour nous et pas que de prospective parce que maintenant on est rentré grâce à ce programme CoopTer, grâce aussi aux diagnostics qu'on a créés pour l'adaptation des entreprises vraiment à cette réflexion sur les *business models* de la transition écologique, *business models* de la sobriété.

Pour nous, **l'économie de la fonctionnalité c'est vraiment ça, c'est comment on fait le découplage entre le chiffre d'affaires et la consommation de ressources.**

Et c'est vrai qu'on a soutenu plusieurs projets sur les territoires et on accompagne maintenant, même des grandes entreprises qui veulent créer des *business units* vraiment fondés sur l'économie de la fonctionnalité, pour montrer que ce n'est pas simplement le sujet de petites entreprises, de petites structures qui font de l'économie de la coopération. Ça peut être aussi le sujet à très grande échelle de société du CAC 40 pour ne pas les nommer. Et on a de très grandes ambitions là-dessus ; on est persuadé qu'il faut qu'on creuse. Alors **il y a de multiples freins dans la comptabilité, c'est quand même une vraie révolution dans la façon d'approcher le business.** Mais on a ce programme sur l'économie de la fonctionnalité, qu'on veut faire monter en puissance.

On a ce programme vraiment sur l'adaptation des entreprises. On a développé des diagnostics qu'on va distribuer avec la BPI pour toucher les PME, pour qu'elles se posent les bonnes questions sur l'adaptation.

On a développé aussi un outil qui était au départ pour l'atténuation qui s'appelle ACT pour évaluer la maturité climatique des entreprises et on vient de développer un module « Adaptation » pour évaluer la stratégie d'adaptation des entreprises. Progressivement, on ajoute cette couche adaptation à l'ensemble de notre méthodologie et sur l'économie de la fonctionnalité. Je pense que ce n'est que le début de l'histoire mais on est bien impliqué pour le faire monter en puissance

Stéphanie SENET

Merci beaucoup Ce sera le mot de la fin. Merci à tous les participants de cette table ronde et j'invite maintenant Stéphane DELAUTRETTE pour la conclusion du colloque.

CONCLUSION

Stéphane DELAUTRETTE, Député de la Haute-Vienne, Président de la Délégation aux Collectivités Territoriales et à la Décentralisation de l'Assemblée nationale & Président de l'ANPP

Merci à toutes et à tous de votre participation à cet événement.

Je regrette, Maryse, de n'avoir pu y participer dans son intégralité mais il s'avère qu'à l'Assemblée, il est quand même assez difficile de conjuguer les différents événements. Et pour ne rien vous cacher, j'étais sur un autre sujet qui touche à la question des collectivités qui est le sujet de la CNRACL, qui n'a rien à voir avec ce que l'on évoque aujourd'hui mais on est déjà dans les perspectives de travail sur le budget 2026. D'ailleurs, Tristan était à mes côtés tout à l'heure et nous a quittés pour venir vous retrouver.

Bon je voudrais vraiment remercier Eva Sas, qui a été la cheville ouvrière de l'organisation de cet événement ; bien évidemment la présidente Maryse Combres, Présidente des Agences Locales de l'Energie et du Climat. J'interviens ce soir en tant que Président de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation mais aussi de l'ANPP que je pense vous connaissez bien.

J'en profite pour remercier mon collègue d'avoir pris le relais et avoir pu participer à la première table ronde Vincent Thiebaut.

Bon, beaucoup de choses ont été dites.

Pour revenir au sujet de l'ingénierie, je crois qu'il faut aussi en termes de paradigme, arriver à changer les choses. Dans le débat et le climat ambiant sur les questions budgétaires, admettre une bonne fois pour toutes que financer de l'ingénierie, ce n'est pas une dépense inutile. Au moment où on parle de l'euro investi, il doit être le plus justement utilisé. Ce qui garantit aujourd'hui le fait que l'euro investi est utilisé à bon escient et bien c'est justement d'accepter de consacrer des dépenses de fonctionnement. Ce n'est pas un gros mot que de dire qu'il faut de l'ingénierie pour arriver à déterminer de ce qu'est l'investissement le plus juste au profit des enjeux de demain qui sont déjà les enjeux d'aujourd'hui.

On sait que les collectivités qu'elles soient petites, grandes, urbaines, rurales, isolées, regroupées sont celles qui de toute façon devront mettre en œuvre les actions au plus près de la situation de chacun des territoires.

Donc je sais que dans les sujets qui ont été abordés, les pistes sont nombreuses mais s'il y a un message à faire passer, c'est qu'il nous faut véritablement avancer sur ce sujet de l'ingénierie. Alors il y a plusieurs façons effectivement de le faire.

Pour notre part, au sein de l'ANPP, on défend beaucoup l'idée du 1 % ingénierie qui est de dire que : s'il y a des enveloppes financières pour accompagner l'investissement et bien pourquoi pas consacrer dès le départ une partie de ces accompagnements financiers au profit d'une ingénierie au plus près des besoins des territoires ? Et il faut faire confiance aux territoires.

Le second message c'est qu'aujourd'hui, il y a une vraie défiance, une rupture de confiance entre l'État et les collectivités. Il appartient à l'État aujourd'hui de reconstruire cette relation de confiance. Dans le débat budgétaire que nous avons eu, on peut comprendre qu'il y ait cette défiance à plusieurs niveaux.

Vous avez évoqué – et je l'ai encore entendu là – l'importance d'un certain nombre d'agences et d'opérateurs de l'État essentiels dans l'accompagnement des territoires sur la planification et l'adaptation des choses au plus près des besoins. Inutile de dire que là encore très récemment dans le débat sous prétexte de simplification, on a quelquefois des réflexions un peu simplistes. On a échappé de peu dans le débat simplification à la suppression de l'ADEME pour illustrer. On a celle des CESER.

Bon et puis on a eu comme ça toute une palanquée de propositions, excusez-moi d'utiliser ces termes mais les débats sont quelquefois ici assez violents sur le sujet. **Là aussi il faut remettre peut-être la mairie au cœur du village et revenir à l'essentiel.**

L'autre chose c'est vraiment sur cette question de l'ingénierie. On parle beaucoup des opérateurs et le rôle essentiel qu'ils doivent jouer ; l'État qui doit réellement jouer son rôle. Moi **je crois beaucoup aussi aux collectivités et dans leur diversité et à leur regroupement supraterritorial, sous différentes formes.** Il faut donner ces moyens-là effectivement à l'ensemble des structures si on veut pouvoir relever les défis d'adaptation climatique et de transition écologique plus globalement.

Alors évidemment ça a été dit ; on attend avec impatience un certain nombre de données qui nous arrivent d'I4CE, qui ne cesse de nous rappeler ô combien il faut contrairement à ce qui était dit, renforcer les investissements en faveur des transitions en général. Aujourd'hui ça n'en prend pas le chemin. Alors je suis assez content quand j'entends des collègues dire qu'il faudrait dans le débat budgétaire peut-être différencier ce qui relève des investissements en faveur de la transition écologique et climatique et des investissements classiques. Parce que vous avez bien compris tout le débat aujourd'hui c'est la contribution des collectivités, ces méchantes collectivités qui grèvent le déficit de l'État.

Il va peut-être falloir prendre conscience quand même qu'un certain nombre d'investissements réalisés par les collectivités sont au bénéfice de l'État parce qu'ils relèvent les défis de demain et c'est parce que les collectivités investissent sur nos sujets de transition écologique énergétique qu'on va éviter peut-être à l'État un certain nombre de dépenses demain. Donc ça il faut qu'on arrive à faire changer de paradigmes. En tout

cas ce sont tous les sujets que l'on porte avec un certain nombre ici et j'associe évidemment Tristan à ces travaux.

Tout cela pour vous dire qu'au sein de la délégation aux collectivités, c'est un sujet qui nous anime mais plus globalement au travers aussi d'un prisme beaucoup plus large qui est celui de l'autonomie financière – j'ose pas dire le mot fiscal – à la recherche de ressources à la main des collectivités – C'est une façon plus polie de et plus acceptée ici de le dire. Mais si on ne raisonne pas en termes de recettes nouvelles et qu'on continue à ne raisonner qu'en termes d'économie, inutile de dire que nous n'arriverons pas à relever les défis auxquels nous avons à faire face.

C'est un vaste chantier que nous ouvrons au sein de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation et dont nous aurons le plaisir évidemment de vous associer dans nos travaux.

Voilà en quelques mots ce que je voulais vous dire. En tout cas merci à toutes et à tous de votre présence et des apports que vous avez pu avoir de réflexion sur ce grand chantier et ces grands défis à relever. Merci !

Maryse COMBRES

Alors juste un petit mot pour vous dire bien évidemment merci pour votre présence. J'espère que tout le monde a bien perçu l'aspect très co-constructif que l'on souhaite lancer, pour que chacun puisse abonder dans ses idées. Il n'y a pas d'idée sottes. Toutes les idées sont bonnes elles sont toutes à mettre sur la table pour trouver le bon moyen de répondre aux besoins de nos territoires et de les rendre plus résilients et de répondre surtout à ce gros défi qu'est l'adaptation du changement climatique au sein de nos territoires.

Merci beaucoup encore.